Nations Unies A/51/PV.60

# Assemblée générale

Cinquante et unième session

*Documents officiels*

**60**e séance plénière
Mardi 19 novembre 1996, à 15 heures
New York

*Président* : M. Razali . . . . . (Malaisie)

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Point 50 de l'ordre du jour** (*suite*)

**Rapport du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991**

**Note du Secrétaire général transmettant le troisième rapport annuel du Tribunal international (A/51/292)**

**M. Gorelik** (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La Fédération de Russie attache une grande importance aux activités du Tribunal international sur l'ex-Yougoslavie, créé sur décision du Conseil de sécurité. Ce tribunal a été créé en raison du fait que le conflit armé qui faisait rage dans la région s'accompagnait de violations flagrantes du droit international humanitaire de la part de toutes les parties. Toutes ces personnes, quelle que soit leur appartenance ethnique ou leur fonction officielle, doivent être punies pour leurs actes et ce, dans un souci de justice et afin de rétablir une paix durable dans la région.

Le Tribunal a dû remplir son mandat dans des conditions difficiles. Il fait face à un certain nombre de problèmes juridiques, organisationnels et financiers complexes et parfois sans précédent. Comme nous l'avons vu dans l'affaire du faux témoignage récemment découvert dans le procès Tadić, il y a eu des tentatives flagrantes de manipuler les activités du Tribunal. Cela requiert donc une vigilance accrue de la part du Procureur et des juges. Mais nous notons qu'avec l'expérience, de nombreuses difficultés sont peu à peu surmontées. Dans l'ensemble, les procédures du Tribunal sont encore loin d'être parfaites. Toutefois, nous sommes certains que les problèmes en suspens seront réglés de façon concluante et que le Tribunal fera preuve d'une impartialité totale dans ses travaux.

La délégation russe exprime sa gratitude au Président du Tribunal international, M. Cassese, pour sa déclaration complète et opportune relative au rapport du Tribunal. Entre autres choses, nous notons que le juge Cassese a estimé nécessaire d'accorder une attention particulière à la question de l'impartialité dans le travail du Tribunal. Nous estimons que cet objectif est entièrement justifié et qu'il est important de continuer à éliminer tout ce qui pourrait être prétexte à accuser de parti pris cet organe de justice internationale. À cette fin, il sera nécessaire de prendre un certain nombre de mesures supplémentaires.

En particulier, la situation concernant les charniers en Bosnie suscite des questions inexplicables. Bien que nombre de sites aient été découverts partout dans le pays, les investigations en cours sont conduites presque exclusivement sur le territoire de la Republika Srpska. C'est uniquement sur ce territoire que les exhumations sont effectuées. C'est uniquement sur ce territoire que, conformément aux recom-

97-86853 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'un mois à compter de la date de la séance*, au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

mandations du Tribunal, les sites des charniers sont placés sous la garde de la force multinationale. Selon nous, ce type d'approche unilatérale, qui jette la suspicion sur le travail du Tribunal, exige une rectification immédiate.

Un autre problème sérieux qui se pose dans le travail du Tribunal est le niveau insuffisant de coopération de la part des États et des entités de la région de l'ex-Yougoslavie. Comme il apparaît clairement dans le rapport et dans la déclaration du juge Cassese, toutes les parties sans exception sont fautives à des degrés divers. Le Conseil de sécurité a déjà été contraint à plusieurs reprises d'évoquer sérieusement cette question.

À la suite des efforts entrepris, la situation s'est progressivement améliorée. Plusieurs mesures importantes, notamment des mesures législatives, ont été prises par la Fédération et par la Croatie, bien que, comme il est noté dans le rapport, la coopération de la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et de la Republika Srpska demeure limitée et insuffisante. Nous estimons que l'ouverture d'une antenne du Tribunal à Belgrade et la récente visite à La Haye du Ministre de la justice de la Republika Srpska doivent être accueillies favorablement.

Au cours de cette visite, d'après ce que nous savons, le Tribunal s'est vu remettre des documents sur les crimes perpétrés contre la population serbe et une requête a été présentée pour que commencent les investigations appropriées, y compris celles concernant un certain nombre de charniers. Ainsi, nous supposons que le problème que le juge Cassese a soulevé dans sa déclaration au sujet de la mise à disposition du Tribunal d'une base de données pour l'enquête sur les crimes contre les Serbes a été en grande partie résolu. Nous voulons croire qu'une réponse rapide aux requêtes légitimes du Ministre de la justice de la Republika Srpska jouera un rôle clef dans la stimulation de la coopération avec les Serbes bosniaques.

Pour terminer, je voudrais évoquer brièvement le rôle et la place du Tribunal dans les efforts globaux que nous déployons pour résoudre le conflit dans la région de l'ex-Yougoslavie. Nous sommes convaincus que le Tribunal, en tant qu'organe juridique international, doit être à l'abri de toute influence extérieure et faire abstraction de toute considération politique. Par ailleurs, comme l'a souligné M. Cassese, il ne paraît pas possible d'ignorer le contexte politique général. Cette interprétation nous semble juste dans la mesure où l'activité du Tribunal doit contribuer à restaurer la paix dans la région et l'amener à adopter une approche équilibrée et cohérente dans l'exécution du mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité.

**M. Escovar Salom** (Venezuela) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie a été créé pour répondre à une exigence internationale. Il a été créé pour combler un vide dans le droit international et pour défendre les valeurs de la culture et de la civilisation, ainsi que le droit international.

En tant que Président de la Sixième Commission, je pense que les déclarations qui ont été faites aujourd'hui sont d'une importance énorme, étant donné l'impact qu'elles ne manqueront pas d'avoir sur l'avenir du droit international.

Le Président du Tribunal, M. Cassese, ainsi que d'autres orateurs ont exprimé aujourd'hui des vues, des opinions et des expériences qui doivent être prises en compte si nous voulons bâtir un ordre international meilleur, plus efficace et ambitieux dans lequel nous pouvons avoir confiance, qui permette d'éviter à jamais la répétition des atrocités commises en ex-Yougoslavie.

Nous avons des principes à défendre, mais nous devons maintenant accumuler des expériences telles que celles décrites au cours du présent débat. Tout ce qui pourra être dit pour ou contre l'expérience qui a commencé en 1993 avec la création du Tribunal international sera utile à la communauté internationale et à l'évolution future du droit international. Il est important de mettre cette expérience à l'épreuve et de l'améliorer si nous voulons rehausser la crédibilité des institutions internationales.

Je n'entends pas aborder maintenant les aspects spécifiques très importants mentionnés par le Président du Tribunal et par d'autres orateurs aujourd'hui. Je souhaite seulement souligner l'importance de cette expérience pour la création et le renforcement des futures institutions internationales.

Aujourd'hui, la Sixième Commission entreprend le travail préparatoire en vue de la création d'une cour criminelle internationale. La création de cette institution est très importante et l'expérience ainsi acquise aujourd'hui dans le cas de la Yougoslavie sera utile pour l'avenir.

**M. Khan** (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Nous voudrions exprimer notre profonde reconnaissance au juge Antonio Cassese, Président du Tribunal international, pour le succès remarquable qu'il a remporté en l'espace de deux ans dans la création et le fonctionnement de l'ensemble de l'infrastructure normative et logistique du Tribunal.

Compte tenu des restrictions financières, il s'agit en fait d'une réalisation louable.

Il incombe à la communauté internationale d'endiguer les graves violations des droits de l'homme dans des situations où des crimes contre l'humanité, incluant le génocide, le «nettoyage ethnique» et le recours au viol et aux violences sexuelles en tant qu'instruments de guerre, ont été commis impunément. La communauté internationale doit intervenir dans de telles situations pour empêcher les auteurs de ces crimes de poursuivre leur sinistre besogne. Dès l'élimination de la menace immédiate de ces crimes, il appartient à la communauté internationale de traduire en justice les responsables de ces crimes. Il est impératif que les principes de la poursuite internationale et de la responsabilité individuelle soient défendus en toutes circonstances afin de préserver un ordre mondial civilisé.

Dans ce contexte, le cas le plus poignant est celui de la Bosnie-Herzégovine, où ont été commis des crimes d'agression, de «nettoyage ethnique» et des massacres. La communauté internationale a relevé ce défi en créant un Tribunal. Pour en assurer le fonctionnement efficace. le Conseil de sécurité a déclaré que tous les États devaient coopérer avec le Tribunal.

Ce sont naturellement les responsables de ces crimes qui compromettent l'efficacité du Tribunal par les atermoiements et la confusion. Nous ne devons pas le permettre. Nous ne devons pas permettre que la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité soit bloquée pour maintenir des acquis. Le non-respect des résolutions du Conseil de sécurité sape l'autorité de cet organe et bafoue les principes consacrés dans la Charte.

Les grands progrès réalisés par le Tribunal ont été tempérés par l'absence de coopération de la part des États et des entités de l'ex-Yougoslavie. Les signataires de l'Accord de Dayton ont formellement accepté et entrepris de permettre la liberté de mouvement et l'accès illimité aux sites et aux personnes, et d'exclure les accusés de toute charge publique.

Malgré leurs promesses, certains États ont refusé de se conformer aux mandats d'arrêt émis par le Tribunal et ne lui ont pas même répondu pour expliquer les raisons de ce manquement. C'est là une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité, de l'Accord de Dayton et du Statut du Tribunal. Les personnes accusées de génocide ont continué d'assumer leurs fonctions officielles. Un État a même omis de prendre la mesure la plus élémentaire de promulguer une législation d'application en vue de coopérer avec le Tribunal, comme il y est tenu aux termes de la résolution 827 (1993) du Conseil de sécurité. D'autres, malgré leur «autorité reconnue» n'ont pas enquêté sur de graves violations du droit humanitaire international et n'ont entamé aucune poursuite. Dans certains cas, on a même tenté de supprimer des preuves.

Nous sommes reconnaissants au Président du Tribunal d'avoir partagé franchement ses opinions avec les États Membres. Il a à juste titre identifié certaines tendances troublantes qui sapent la mission même du Tribunal. La principale pierre d'achoppement est la situation politique internationale qui a suivi les Accords de Dayton. On tente d'apaiser les agresseurs. Les Nations Unies ne peuvent revenir sur l'engagement qu'elles ont pris de poursuivre et de punir les coupables en invoquant des circonstances politiques.

Le Président du Tribunal a qualifié de difficultés insurmontables l'absence de coopération de la part de certains États et entités de l'ex-Yougoslavie et leur non-respect des injonctions du Tribunal. Ces États qui ont en premier lieu commis des atrocités essaient de protéger les criminels par différents stratagèmes juridiques. On invoque l'argument extrinsèque et juridiquement inacceptable selon lequel la Constitution nationale interdirait l'extradition vers d'autres États. Nous convenons sans réserve avec le Président du Tribunal que le fait pour les accusés, de se soumettre à la justice du Tribunal, comme l'exige le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, n'a rien à voir avec l'extradition vers d'autres États. Dans ce cas précis, les États ne peuvent invoquer l'immunité pour empêcher l'extradition des accusés. Ils devront se conformer aux obligations internationales. Dans ce cas, si nous permettions aux États de s'abriter derrière la fiction de leur législation nationale, nous ne ferions que paver la voie à l'anarchie internationale.

Nous souscrivons également à la remarque faite par le Président du Tribunal à l'effet que celui-ci a été créé pour que justice soit rendue aux victimes et non pas aux vainqueurs.

On a mentionné à juste titre que le Tribunal ne dispose pas d'un mécanisme de coercition. Contrairement aux gouvernements, il ne comporte pas d'organe exerçant le pouvoir exécutif. C'est ici que la volonté collective de la communauté internationale et le poids politique du Conseil de sécurité devraient assurer la mise en oeuvre fidèle des décisions relatives au fonctionnement du Tribunal.

Nous avons entièrement confiance dans l'impartialité du Tribunal. Aucune des allégations faites contre le Tribunal, citées par le Président dans sa déclaration, ne sont fondées ou justifiées. Il n'y a pas de parti pris contre les Serbes. Si les accusés sont en Serbie et Monténégro, le Tribunal doit délivrer des ordres et s'attendre à ce qu'ils soient exécutés. Le Tribunal entend poursuivre des individus, mais il ne faut pas oublier que ces individus ont été appuyés par des autorités et par une structure étatique très complexe. En Bosnie-Herzégovine, les crimes les plus horribles ont été commis conformément à une politique systématique menée par les agresseurs.

Selon le rapport du Président du Tribunal, la République de Bosnie-Herzégovine a été de loin la partie la plus coopérative; c'est, apparemment, le seul pays qui s'est engagé dans la réalisation des objectifs de paix, de sécurité et de stabilité dans la région. Pour favoriser la paix dans la région, nous devons assurer la mise en oeuvre intégrale et opportune de tous les aspects des accords convenus entre les parties au conflit.

La communauté internationale doit rejeter la proposition de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et de la Republika Srpska visant à ce que les personnes déjà mises en accusation par le Tribunal soient jugées sur leurs territoires respectifs. Manifestement, elles essaient par là de justifier leur refus de les déférer au Tribunal. Cette manoeuvre serait une violation de la primauté du Tribunal et enfreindrait les résolutions du Conseil de sécurité et l'Accord de Dayton.

Le refus de certains États de déférer les accusés au Tribunal pour qu'ils soient jugés ferait échec au but ultime des résolutions du Conseil de sécurité et raviverait les flammes de l'agression et de la persécution. Nous ne devons pas tolérer cette conduite illégale. Il faut adopter une mesure appropriée pour forcer les États récalcitrants à coopérer avec le Tribunal.

Nous devons défendre le principe de la justice. Ne permettons pas aux contraintes de la *realpolitik* de saboter notre propre décision historique. Les droits des victimes doivent être protégés. Les délinquants doivent être punis selon la loi. Appuyons l'ordre international que nous essayons de créer.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Puis-je conclure que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 50 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**Point 30 de l'ordre du jour**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes**

**Rapport du Secrétaire général (A/51/380 et Add.1)**

**Projet de résolution (A/51/L.8)**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne pour qu'il présente le projet de résolution A/51/L.8.

**M. Al-Attar** (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : Comme la Syrie assume la présidence du Groupe arabe pour le mois de novembre, j'ai l'honneur de présenter, au nom des pays membres de la Ligue des États arabes, le projet de résolution publié sous la cote A/51/L.8, qui est présenté à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale au titre du point 30 de l'ordre du jour, et qui porte sur la «Coopération entre les Nations Unies et la Ligue des États arabes».

L'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes, fondées à peu près en même temps, sont l'expression de l'aspiration des peuples à un monde meilleur à la suite des souffrances causées par le fléau de la seconde guerre mondiale. À cette époque, les États arabes indépendants se sont joints aux Nations Unies pour tenter, par la coopération avec les autres États du monde, de concrétiser cet avenir auquel leurs peuples aspiraient avec tant de ferveur.

Les Arabes voulaient, dans le même temps, coopérer entre eux afin d'aider ceux des États arabes qui subissaient encore le joug du colonialisme, et de développer la coopération régionale entre les États arabes dans le but de réaliser un avenir meilleur pour la population et une paix juste et globale au Moyen-Orient.

Les liens entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes incarnent véritablement la coopération et l'intégration souhaitées en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies entre cette Organisation internationale et les organisations régionales. Les relations entre

les deux organisations, comme le montre leur histoire commune, se fondent sur les buts et principes énoncés dans leurs chartes, lesquels, pour la plupart, suivent les mêmes préceptes et placent, au premier rang de leurs priorités, la paix et la sécurité internationales.

En ce qui concerne la coopération étroite qui existe entre la Ligue des États arabes, en tant qu'organisation régionale, et l'ONU, je voudrais souligner que les États arabes ont exprimé à maintes reprises et dans de nombreuses instances internationales, en particulier au cours de la Conférence au sommet des États arabes qui s'est tenue du 21 au 23 juin 1996 au Caire, et dans les déclarations faites par les chefs des délégations arabes à cette Assemblée, leur souci de poursuivre le processus de paix. Ils ont opté pour ce processus afin de parvenir à une paix juste et globale, et en tant que but stratégique qui devrait être réalisé à l'ombre de la légitimité internationale.

Mais pour achever cette paix stratégique, l'équation doit être équilibrée. Ceci exige un engagement correspondant de la part d'Israël qui doit être pris sérieusement et affirmé sans détour. De même, des efforts doivent être déployés pour assurer la reprise du processus de paix selon les termes de la Conférence de Madrid et sur la base du principe de l'échange de la terre contre la paix. Les négociations doivent également reprendre au même point où elles s'étaient arrêtées lors des discussions avec l'ancien Gouvernement israélien.

Nous sommes convaincus que la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes se consolide de jour en jour, mais elle doit se renforcer aujourd'hui plus que jamais dans le but de parvenir à une paix honorable qui sauvegarde la dignité des peuples, qui incite à la sécurité et la coopération, et qui assure un environnement propice au développement et à la stabilité de la région et du monde. Ainsi, nous oeuvrerons de concert pour que cette paix devienne réalité et en vue de réaliser les principes et buts de la Charte des Nations Unies.

Le préambule du projet de résolution (A/51/L.8) dont nous sommes saisis note le désir des deux organisations de consolider, de développer et de resserrer les liens qui existent entre elles dans tous les domaines. Il exprime également la conviction qu'une coopération plus vaste entre les deux organisations servira à renforcer les buts et objectifs de la Charte. Le dernier alinéa du préambule se félicite de la deuxième réunion sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, tenue les 15 et 16 février 1996 à Vienne.

Le dispositif prend acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général; félicite la Ligue des États arabes des efforts qu'elle ne cesse de faire pour encourager la coopération multilatérale entre les États arabes; et demande aux institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies de continuer dans ce cadre à lui prêter leur soutien. Il tient compte des propositions adoptées lors de la réunion de Vienne. Il sait gré au Secrétaire général des mesures qu'il a prises pour donner suite aux propositions adoptées lors des réunions tenues au cours des années précédentes entre la Ligue des États arabes et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

En général, le dispositif du projet de résolution demande le renforcement de la coopération et le resserrement des liens entre l'ONU et la Ligue des États arabes, et leurs organisations spécialisées en vue d'obtenir de meilleurs résultats aux plans économique et social, dont les objectifs sont multiples et qui présentent de nombreux aspects.

C'est la raison pour laquelle le paragraphe 10 recommande que la prochaine réunion générale des représentants des organismes des Nations Unies et des représentants de la Ligue des États arabes et de ses organisations spécialisées sur la coopération se tienne en 1997.

Le paragraphe 11 prie également le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, un rapport sur l'application de la présente résolution.

Les Ministres arabes des affaires étrangères, lors de leur dernière réunion tenue au Caire le 15 septembre 1996, ont exprimé aux organisations arabes leur reconnaissance pour les efforts qu'elles déploient en vue d'appuyer et de stimuler les programmes de coopération avec l'ONU. Ils leur ont demandé de poursuivre leurs efforts en vue de soutenir et de développer le programme de coopération entre la Ligue des États arabes et l'ONU conformément aux directives arabes. Ils les ont également exhortées à intensifier les efforts arabes pour préparer la réunion des secrétariats de l'ONU et de la Ligue des États arabes, et leurs organisations spécialisées qui doit se tenir l'année prochaine.

Appuyer la Ligue des États arabes au cours de cette période grave et décisive que traverse le Moyen-Orient, du fait de la non-réalisation d'une paix juste et globale, constitue un but noble qui mérite d'obtenir un soutien sans réserve de tous les membres de la communauté internationale. Peut-être que l'adoption par consensus du projet de

résolution dont est saisi l'Assemblée générale à l'heure actuelle exprimera clairement l'appui international apporté à cet objectif.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la résolution 477 (V) du 1er novembre 1950, je donne maintenant la parole à l'Observateur de la Ligue des États arabes.

**M. Aboul-Nasr** (Ligue des États arabes) (*interprétation de l'arabe*) : Étant donné que c'est la première fois qu'il m'est donné de prendre la parole à cette session de l'Assemblée générale, permettez-moi de commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Votre élection à ce poste élevé témoigne de la confiance qui vous est accordée personnellement, et de l'estime de la communauté internationale à l'égard de votre pays ami, la Malaisie.

Le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (A/51/380) dont est saisi l'Assemblée générale aujourd'hui décrit la coopération multiforme qui existe actuellement entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes et leurs organisations spécialisées. Le rapport résume également certaines étapes par lesquelles cette coopération entre les deux organisations a passé dans des domaines multiples, en particulier au cours de ces derniers mois. Je tiens à louer les consultations, les contacts et le dialogue en cours entre les deux organisations à tous les niveaux. Le rapport dont l'Assemblée est saisie fait état de la visite de travail que le Secrétaire général des Nations Unies a effectuée au siège de la Ligue des États arabes, au Caire, où il a été reçu par le Secrétaire général de cette organisation.

Le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, lui, attend toujours avec intérêt d'assister aux sessions de l'Assemblée générale tous les ans et d'y rencontrer le Secrétaire général et d'autres responsables de l'Organisation pour procéder à des échanges de vues. Ces rencontres et visites mutuelles, de même que les réunions régulières, réaffirment les dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies relatif à la coopération avec les organisations régionales. Ces réunions entre les deux organisations et leurs responsables permettent de passer en revue un large éventail de questions internationales et d'évaluer la coopération pour régler de nombreux problèmes régionaux et internationaux.

Je voudrais exprimer la reconnaissance de la Ligue des États arabes au Secrétaire général des Nations Unies et à tous ses assistants pour les efforts qu'ils déploient afin de renforcer la coopération entre les deux organisations et de poursuivre les consultations et les échanges de vues. De même, nous nous félicitons des efforts visant à mettre en oeuvre les accords d'ores et déjà conclus entre les deux instances, depuis leur première réunion — à Tunis, en 1983 — jusqu'à la dernière en date — à Vienne, en 1995 — entre les deux organisations et leurs institutions spécialisées.

Conformément à la résolution 50/16, adoptée par l'Assemblée générale à sa précédente session et réaffirmée dans le projet de résolution (A/51/L.8) qui vient d'être présenté au nom de la Ligue des États arabes par le représentant de la République arabe syrienne, nous attendons avec intérêt la réunion prévue pour 1997. Elle sera consacrée à la coopération entre les Secrétariats de l'ONU et de la Ligue des États arabes et leurs institutions spécialisées dans tous les domaines afin de voir comment élargir et intensifier la coopération et la coordination entre les deux organisations. Elle permettra aussi de faire un bilan de la mise en oeuvre des projets et programmes communs en vue de réaliser les buts et principes des chartes des deux organisations, d'appliquer leurs résolutions, d'instaurer une paix juste et durable et de promouvoir le développement des pays arabes.

Le monde se trouve aujourd'hui dans une nouvelle situation politique extrêmement délicate, qui exige que les Nations Unies soient renforcées, leur Charte respectée, leur efficacité accrue et leurs résolutions appliquées afin de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous réaffirmons à cet égard que la Ligue des États arabes appuie sans réserve la Déclaration historique que rois, présidents et chefs d'État ou de gouvernement ont adoptée l'an dernier à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

La Ligue des États arabes, organisation régionale qui compte plus de 20 pays membres, veut contribuer à traduire les nobles principes consacrés dans la Déclaration historique en programmes d'action précis qui tiennent compte des intérêts des États et peuples du monde, de manière impartiale et sans discrimination.

La Ligue des États arabes suit de près les efforts sincères qui sont faits par les Nations Unies pour surmonter les nombreuses crises auxquelles diverses régions du monde sont en butte. Ces efforts ne se démentent pas en dépit des faibles moyens dont disposent les Nations Unies aujourd'hui et les difficultés auxquelles elles sont confrontées. La Ligue des États arabes réaffirme une fois encore sa volonté d'ap-

puyer de tels efforts et de tout faire dans la mesure de ses moyens pour coopérer avec les Nations Unies.

Les efforts pour résoudre la question de Palestine et les problèmes créés par la poursuite de l'occupation des terres arabes sont une priorité pour la Ligue des États arabes. À sa dernière session, en septembre, le Conseil de la Ligue des États arabes a réaffirmé la nécessité de parvenir à une paix juste et durable et de reprendre le processus de paix sur la base des résolutions internationalement contraignantes comme les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et des principes qui les sous-tendent, celui de l'échange de la terre contre la paix, en particulier. En outre, le Conseil de la Ligue des États arabes a appelé dans ses résolutions au respect et à la mise en oeuvre sans plus de retard des accords conclus. Malheureusement, la situation qui règne actuellement dans la région n'invite pas à l'optimisme, notamment en raison des perpétuelles tentatives d'Israël de revenir sur les accords signés.

Israël fait obstacle à la paix par ses violations constantes, son refus de se retirer des territoires occupés, ses projets d'installer de nouvelles colonies de peuplement et ses autres actes illégaux qui entravent la paix. La Ligue des États arabes prie instamment la communauté internationale d'assumer ses responsabilités et de jouer son rôle en poursuivant le processus de paix sur les bases équitables convenues par les Nations Unies. Nous espérons que l'on ne laissera pas passer cette occasion d'instaurer la paix pour pouvoir ensuite oeuvrer pour la coopération et le développement. Ce sera impossible tant que les droits des peuples n'auront pas été restaurés et tant que la sécurité et la confiance ne règneront pas entre les peuples de la région.

Pour conclure, j'aimerais souligner que l'appui que la Ligue des États arabes apporte aux Nations Unies procède de la volonté de ses membres d'adhérer aux principes de la Charte et à ses nobles objectifs, de même que de notre désir, en tant qu'organisation régionale, de continuer à coopérer avec l'Organisation internationale dans tous les domaines au service des causes communes, celles de la paix et du développement. Tous ces objectifs sont reflétés dans le projet de résolution dont l'Assemblée est aujourd'hui saisie et nous espérons que ce projet sera adopté par consensus.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/51/L.8.

En l'absence d'objections, je considérerai que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/51/L.8.

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 51/20).

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent faire une déclaration pour expliquer leur vote. Je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**Mme Rubinstein** (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation d'Israël s'est associée au consensus sur la résolution qui vient d'être adoptée. Et si nous l'avons fait, c'est parce que nous sommes guidés par notre désir de vivre en paix avec tous nos voisins, qui sont tous membres de la Ligue des États arabes. Israël s'est associé au consensus sur ce point au cours des trois dernières années. L'an passé, des progrès supplémentaires ont été accomplis dans le processus de paix. Israël a entrepris de mettre en oeuvre l'Accord intérimaire que nous avons signé avec les Palestiniens. À cette fin, les forces de défense israéliennes ont été retirées de six des grandes villes arabes de la Cisjordanie, et les Palestiniens ont assumé la responsabilité de leurs propres affaires sur l'ensemble des territoires, y compris la sécurité intérieure, l'ordre public et tous les autres aspects de leur vie quotidienne. Israël a établi des relations officielles avec d'autres membres de la Ligue des États arabes. Nous avons ouvert des bureaux d'intérêts avec la Tunisie et la Mauritanie, après en avoir ouvert un avec le Maroc en 1994. En outre, des bureaux commerciaux et de représentation ont été ouverts à Oman et au Qatar.

La paix et la coopération économique sont étroitement liées. Tout comme nous le sommes à la paix, nous sommes attachés au renforcement de nos liens économiques régionaux. Nous avons été encouragés par les décisions qui ont été prises pour lever les boycotts économiques, telles que celle prise l'année dernière par le Conseil de coopération du Golfe de lever le boycott contre Israël. Nous avions espéré que ces événements positifs seraient pris en compte dans le cadre de la Ligue des États arabes. Le moment est venu pour les membres de la Ligue de prendre d'autres mesures pour supprimer eux aussi leur boycott contre Israël. En tant que première mesure dans ce sens, la Ligue des États arabes pourrait adopter une décision semblable à celle prise par le Conseil de coopération du Golfe.

Le troisième Sommet économique du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord a eu lieu ce mois au Caire, en Égypte,

sous le patronage du Président Moubarak. Le Sommet avait pour objectifs de faciliter l'élargissement des investissements du secteur privé dans la région, renforcer à cette fin le partenariat entre les secteurs public et privé et oeuvrer au renforcement de la coopération et du développement dans la région. Des hommes d'affaires influents venus d'Israël, de nombreux États arabes et des pays musulmans extérieurs à la région se sont réunis lors du Sommet et ont conclu plusieurs marchés qui aideraient à augmenter la capacité de production de la région et contribueraient à son développement économique fondé sur le vaste potentiel dont elle dispose.

En outre, il a été décidé l'an dernier d'établir au Caire une Banque pour la coopération économique et le développement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et cette année, les préparatifs sont en cours pour les premières activités de la Banque. Israël se félicite de la création de la Banque avec laquelle il coopérera et qu'il aidera parce qu'il souhaite encourager le développement général des États de notre région.

Israël appuie la coopération entre l'ONU et diverses organisations régionales, y compris la Ligue des États arabes. En fait, cette coopération se fonde sur les dispositions de la Charte des Nations Unies. Dans ce contexte, il est regrettable qu'Israël n'appartienne toujours pas à un groupe régional aux Nations Unies en raison des objections politiques de certains États Membres. Israël demande aux membres de la Ligue des États arabes de cesser de s'opposer à l'admission d'Israël au Groupe asiatique. Le fait d'empêcher actuellement Israël de participer à tout groupe régional est contraire au principe de base de l'universalité des Nations Unies.

Israël saisit cette occasion pour demander une coopération accrue entre le Programme des Nations Unies pour le développement et la Ligue des États arabes afin de mettre sur pieds des projets conjoints dans le cadre du développement agricole régional dans les domaines relevant de la juridiction du Conseil palestinien. En ce qui concerne la coopération entre la Banque mondiale et la Ligue des États arabes, Israël recommande l'examen, dès que possible, du financement par la Banque des projets de développement économique du Conseil palestinien. Israël pense que le monde arabe doit fournir une plus grande aide au Conseil palestinien, pour qu'elle corresponde à celle que fournissent l'Union européenne, la Norvège, le Japon et les États-Unis. Israël salue tous les efforts accomplis pour faire progresser le niveau socio-économique, éducationnel, sanitaire et culturel des résidents palestiniens des territoires, dans le cadre de la coopération entre la Ligue des États arabes et les institutions des Nations Unies.

C'est la première résolution adoptée par l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session, sur une question relative au Moyen-Orient. Nous sommes heureux que la résolution ait été adoptée par consensus, et nous espérons qu'un plus grand nombre de projets de résolution relatifs à la région seront ainsi adoptés. Toutefois, pour qu'il en soit ainsi, toutes les parties doivent faire preuve de modération et s'abstenir de présenter des projets de résolution sujets à controverses et qu'une des parties aux négociations de paix ne pourrait appuyer.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit pour une explication de vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée a maintenant achevé l'examen du point 30 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**Point 40 de l'ordre du jour**

**La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement**

**Rapport du Secrétaire général (A/51/338)**

**Projet de résolution (A/51/L.18)**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Costa Rica qui va présenter le projet de résolution A/51/L.18.

**M. Carreras** (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Avant de présenter le projet de résolution sur la situation en Amérique centrale, je voudrais, au nom du Gouvernement costa-ricien, présenter les condoléances de mon pays aux délégations de la Zambie et des Maldives à la suite des décès de M. Paul Lusaka et de l'Ambassadeur Ahmed Zaki.

Au nom des délégations du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama, je voudrais, Monsieur le Président, vous saluer cordialement et vous remercier de la façon dont vous menez les travaux de l'Assemblée générale à la présente session. Vous pouvez

compter sur l'appui des délégations des pays d'Amérique centrale dans l'accomplissement de votre importante tâche.

Je saisis cette occasion pour exprimer au Secrétaire général tous nos voeux de succès dans les diverses tâches qu'il accomplit au sein du Secrétariat de l'Organisation. En Amérique centrale, nous sommes très reconnaissants au Secrétaire général de l'appui qu'il apporte sans relâche au processus de consolidation de la paix et de la démocratie et de sa participation active et décisive aux efforts que nous déployons pour faire de l'isthme d'Amérique centrale une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement. La meilleure preuve de cet appui se trouve dans le rapport précieux du Secrétaire général (A/51/338), présenté à l'Assemblée générale le 9 septembre 1996.

Il y a 10 ans, en 1986, l'Amérique centrale était à un tournant. Les longues négociations de paix, conduites par les pays d'Amérique centrale sous la médiation solidaire de pays frères du Groupe de Contadora, se trouvaient à une étape difficile. Nonobstant les efforts constants et les encouragements de nos frères de Colombie, du Mexique, de Panama et du Venezuela, la crise dans notre région en était arrivée à un point où il était devenu nécessaire de marquer une pause pour permettre aux pays d'Amérique centrale eux-mêmes, après un effort de réflexion, d'analyser la situation et de prendre de leur chef les décisions s'imposant pour parvenir à une paix rapide, stable et durable.

En 1986, grâce à une initiative du Gouvernement guatémaltèque, les Présidents des cinq pays d'Amérique centrale se sont réunis dans la ville symbolique et vénérée d'Esquipulas. Cet événement a marqué le commencement d'un véritable processus de pacification et de démocratisation qui, sous la direction des Centraméricains et à travers un exercice libre et souverain, a permis de définir le «processus à suivre pour instaurer une paix stable et durable en Amérique centrale». Ce processus, généralement connu sous le nom d'Accord d'Esquipulas II, résultant de la volonté des gouvernements de l'Amérique centrale et de l'appui de la communauté internationale, a permis d'établir une série de mesures en matière de démocratie, de paix et de réconciliation nationale.

Au moyen de la négociation et du dialogue politique, ainsi que d'élections libres et pluralistes en Amérique centrale, les conflits armés du Nicaragua et d'El Salvador ont cessé. L'affrontement armé du Guatemala a pris fin, et nous espérons tous que d'ici à la fin de cette année un accord définitif de paix interviendra dans ce pays frère.

*M. Samhan (Émirats arabes unis), Vice-Président, assume la présidence.*

En 1996, la région centraméricaine vit dans la paix et la démocratie. Nos sociétés se sont réconciliées de leur propre chef et, dans un incontestable mouvement de liberté et de pluralisme et sur la base du respect de la primauté du droit, ont organisé des élections justes et équitables pour élire leurs dirigeants. L'année dernière, les citoyens du Nicaragua et du Guatemala ont élu de nouveaux dirigeants démocratiques par le biais de processus électoraux libres et pluralistes, sur la base du respect de la volonté populaire et en présence d'observateurs internationaux.

En Amérique centrale, nous avons compris que les progrès réalisés en matière de paix et de démocratie doivent être préservés. Notre propre expérience nous a prouvé que la réconciliation nationale et la cessation des conflits armés ne peuvent être consolidées que par un véritable engagement politique à l'égard du développement économique et de la justice sociale. Il importe d'avoir présente à l'esprit une triste réalité, à savoir que les conflits dont l'Amérique centrale a été le théâtre au cours de la dernière décennie avaient pour origine les anciennes pratiques d'iniquité économique et sociale qui alimentaient le mécontentement populaire. Face à cette triste expérience de l'histoire, nous avons, en Amérique centrale, pris pleinement conscience de la nécessité de garantir et de consolider la paix et la réconciliation en menant des actions concrètes en faveur du développement et du bien-être des peuples.

Nos efforts de consolidation de la paix se sont ainsi orientés vers une redéfinition de nos propres processus nationaux et régionaux de développement. Nous savons que notre force réside avant tout dans l'unité et l'intégration de nos processus politiques, économiques et sociaux. C'est dans cette optique que nous avons redéfini notre ancien système d'intégration et créé le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), qui constitue, comme le fut l'accord d'Esquipulas II, une conception véritable et originale de l'organisation communautaire. Le SICA a permis aux pays d'Amérique centrale d'accomplir des progrès décisifs vers la création d'un véritable mécanisme institutionnel régional de concertation et de coopération. Nous, Centraméricains, affirmons avec fierté que jamais auparavant nous n'avons travaillé ensemble comme nous le faisons aujourd'hui avec nos propres mécanismes et institutions.

Cet effort, qui a été reflété dans le Protocole de Tegucigalpa, dont on fêtera le mois prochain les cinq années d'existence, a été complété par l'adjonction du Protocole de Guatemala au Traité général d'intégration économique

centrafricaine, du Statut de la Cour centraméricaine de Justice et du Traité sur la sécurité démocratique. Tous ces instruments juridiques communautaires ont étendu et renforcé la structure institutionnelle de la nouvelle intégration centraméricaine.

Dans ce contexte, les gouvernements d'Amérique centrale attachent une importance particulière au fonctionnement efficace du SICA et ont donc procédé à une évaluation constante de son fonctionnement, grâce au soutien actif de la Banque interaméricaine de développement et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

En second lieu, nous, Centraméricains, avons compris que la consolidation de la paix et de la démocratie dans notre région exige une redéfinition de notre modèle national et régional de développement afin d'harmoniser nos efforts avec les nouvelles réalités. À partir de 1994, les gouvernements d'Amérique centrale ont encouragé et défini, sur la base d'une vision commune, une nouvelle proposition de développement national et régional, qui figure dans l'Alliance pour le développement durable, adoptée à Managua le 13 octobre 1994, et qui a été développée dans les engagements de Masaya et à la Conférence internationale sur la paix et le développement qui s'est tenue à Tegucigalpa.

Sur la base des concepts de développement formulés par les Nations Unies dans le cadre du Sommet de Rio, nous, Centraméricains, avons défini et créé l'Alliance, qui constitue un cadre global et durable dans les domaines politique, économique, social, écologique et culturel, avec la participation de la société civile. Comme le souligne le Secrétaire général dans le rapport susmentionné, cette alliance «est une initiative ambitieuse et globale».

C'est parce que nous en sommes conscients qu'en Amérique centrale, nous avons uni nos efforts, sous la direction présidentielle, pour prendre des mesures concrètes et définitives destinées à mettre en oeuvre cette initiative. Les réunions présidentielles qui ont eu lieu à Costa del Sol, San Pedro Sula et Montelimar, ces 12 derniers mois, ont été des moments forts dans la mise en oeuvre de l'Alliance, grâce à la définition de priorités stratégiques dans le cadre général des engagements pris en 1994.

Dans le même sens, les gouvernements d'Amérique centrale ont entamé un processus d'étude et d'analyse de la définition des conditions de l'incorporation et de la participation de l'Amérique centrale au nouvel ordre mondial des relations économiques et commerciales internationales. Après avoir défini nos avantages compétitifs, l'objectif consiste à élaborer une nouvelle stratégie d'intégration régionale dans l'ordre économique international global.

Forte de ce nouveau système d'organisation communautaire et de son propre modèle de développement durable, l'Amérique centrale participe en tant qu'entité aux arrangements extrarégionaux en vue de la promotion du progrès et du bien-être de ses populations. Ces dernières années, nous avons mis sur pied des systèmes qui nous lient avec l'Union européenne, le Mexique et les États-Unis. Le SICA jouit également du statut d'observateur auprès de l'ONU, et nous avons récemment mis en place de nouveaux mécanismes de dialogue avec le Chili, le Japon et la République de Corée. Nous espérons que ces échanges porteront bientôt leurs fruits.

En 1996, les pays d'Amérique centrale peuvent montrer avec fierté à la communauté internationale que la paix et la démocratie sont tout à fait réalisables à la suite des conflits armés. L'Amérique centrale est un modèle achevé de règlement des conflits et d'établissement de la paix. Même si, comme je l'ai dit précédemment, ce processus a été entrepris par les Centraméricains eux-mêmes, la communauté internationale organisée a joué un rôle significatif à cet égard. Sans appui et coopération extrarégionaux, il serait difficile de parler de consolidation et de durabilité du processus centraméricain. Le succès du processus de paix en Amérique centrale constitue donc aussi une réalisation de la communauté internationale et de cette organisation en particulier.

À cet égard, j'aimerais citer l'excellent rapport du Secrétaire général :

> «Les pays d'Amérique centrale continuent de souligner l'importance du rôle joué par la communauté internationale au service de la paix, de la liberté, de la démocratie et du développement dans leur région. À un moment où les demandes concurrentes d'aide internationale se font de plus en plus pressantes, ils ont souligné qu'il fallait maintenir cette aide si l'on voulait consolider les progrès réalisés ces dernières années.» (*A/51/338, par. 19*)

Au cours de ces dernières années, la participation et l'appui internationaux au processus mené en Amérique centrale sous l'égide des Nations Unies et de l'Organisation des États américains ont été, il est vrai, d'une extrême importance.

À cet égard, je me permettrai de rappeler le rôle clef joué par le Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale durant la première étape du processus de paix, connu sous le nom d'Esquipulas II, le travail réalisé par la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador, puis par la Mission des Nations Unies en El Salvador chargée de vérifier la mise en oeuvre des accords de paix dans ce pays ainsi que la tâche menée, au stade actuel du processus de paix au Guatemala, par la Mission de l'Organisation des Nations Unies de vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala.

De même, la large participation de l'Organisation dans le domaine de la coopération pour le développement de l'Amérique latine a été d'une grande utilité. Nous en voulons pour preuve les travaux réalisés au titre du Plan spécial de coopération avec l'Amérique centrale et, par la suite, au titre du Programme en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et des rapatriés d'Amérique centrale (PRODERE).

Nous reconnaissons également avec une évidente satisfaction le rôle joué par l'Organisation sur le plan de l'assistance à la reconstruction au Nicaragua et en El Salvador. Le Programme des Nations Unies pour le développement en a été le principal protagoniste.

Cette nouvelle phase du processus d'Amérique centrale englobe des domaines qui, aux yeux des pays de la région, sont essentiels pour la consolidation et la mise en oeuvre de l'Alliance pour le développement durable. En premier lieu, dans le domaine politique, il convient de consolider l'État de droit et le respect des droits de l'homme par le biais du renforcement du système judiciaire et des institutions chargées de la défense des droits de l'homme. À cet égard, l'appui aux programmes destinés à améliorer le régime de prélèvement fiscal est également important. En second lieu, dans le domaine social, il convient d'appuyer le programme d'élimination de la pauvreté et de la pauvreté extrême, l'attention étant plus particulièrement axée sur les questions d'équité ainsi que sur la transformation positive et le rôle participatif de la société civile et des femmes. En troisième lieu, dans le domaine de l'environnement, la promotion du développement durable au niveau local tout comme la protection et la durabilité des ressources naturelles sont à privilégier.

L'appui de l'Organisation et de ses États Membres aux priorités que je viens de mentionner est particulièrement important pour les pays d'Amérique centrale. C'est pourquoi je saisis cette occasion pour demander à l'Assemblée d'apporter toute son aide aux programmes de coopération des Nations Unies en cours de réalisation dans ce domaine. Selon nous, cette aide doit inclure un accroissement de la coordination déjà mise en oeuvre dans le cadre de divers programmes et institutions du système des Nations Unies.

Au nom des gouvernements d'Amérique centrale, je soumets à l'examen de l'Assemblée le projet de résolution relatif au point 40 de l'ordre du jour, intitulé «La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement». Ce projet de résolution fait l'objet du document A/51/L.18 et je demande à l'Assemblée de bien vouloir l'adopter par consensus.

Comme les années précédentes, ce texte est parrainé par un grand nombre d'États Membres de l'Organisation. Je tiens à leur exprimer toute la gratitude et les remerciements de l'Amérique centrale pour leur solidarité et leur appui. Ce projet de résolution reflète la vision commune de l'Amérique centrale sur notre réalité; mais il contient également nos aspirations, nos rêves — aspirations et rêves que nous voulons, aujourd'hui comme hier, partager avec l'Assemblée. Nous savons que dans les nouveaux défis auxquels nous aurons à faire face nous pourrons continuer à compter sur le plein appui de l'ONU et de ses Membres.

**M. Escovar Salom** (Venezuela) (*interprétation de l'espagnol*) : Les progrès accomplis en faveur de la paix dans la région d'Amérique centrale prouvent sans aucun doute que la voie la plus appropriée de résoudre les conflits est la négociation. Lorsque la négociation l'emporte, les chances de parvenir à des résultats positifs sont très grandes, comme l'ont prouvé les événements intervenus dans la région ces dernières années, depuis la signature des accords d'Esquipulas II de 1987 établissant les principes et procédures destinés à guider le processus global de paix dans la région.

La mise en pratique des engagements contractés aux termes de cet accord a contribué pour beaucoup à créer un climat favorable à l'introduction, dans les sociétés de ces pays, des changements indispensables pour mettre fin une fois pour toutes à l'ère de l'affrontement armé et donner naissance à de nouvelles formes de coopération et de compréhension entre les divers secteurs de la vie civile, fondées sur la tolérance et le principe du pluralisme.

Nous soulignons combien il est important de poursuivre l'action entreprise pour consolider les objectifs de paix, de démocratie, de réconciliation et de justice inscrits dans

les accords conclus entre les pays de la région. Nous ne sommes pas encore à la fin de ce processus, mais nous nous félicitons des progrès encourageants réalisés jusqu'à présent.

Les gouvernements d'Amérique centrale et la communauté internationale doivent, conjointement, élaborer des politiques fermes leur permettant de faire front aux séquelles de décennies de violence. Ils doivent aussi surmonter les problèmes créés par l'application de plans de restructuration économique qui ont entraîné de forts déséquilibres, lesquels, à leur tour, tendent à se transformer en nouveaux défis pour les pays de la région, malgré la croissance modérée résultant de ces plans.

Nous avons assisté à la consolidation des éléments de base des régimes démocratiques. Avec l'aide des organisations internationales, des changements ont été opérés afin de renforcer le processus électoral, les institutions en matière de droits de l'homme et d'autres organes civils. Les nouveaux problèmes auxquels il faut s'attaquer de toute urgence sont ceux du chômage, de la désintégration du tissu social et de la pauvreté, comme l'ont reconnu à plusieurs reprises les chefs d'État des pays d'Amérique centrale. De même, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans son rapport (A/51/338) en date du 9 septembre 1996, souligne que

> «peu de progrès [ont] été réalisés en matière de réduction de la pauvreté généralisée ou de la création d'emplois qui font cruellement défaut». (*A/51/338, par. 11*)

En conséquence, il sera nécessaire d'encourager simultanément, et en étroite coordination, la liberté, la démocratie et le développement. Considérer ces trois objectifs dans une perspective intégrée conduira à consolider la paix et la sécurité dans une région où les conflits sont dus aux inégalités. La compréhension et la solidarité de la communauté internationale doivent prévaloir afin de contribuer au renforcement des progrès accomplis jusqu'à présent dans le cadre de ces trois objectifs.

À cet effet, la signature de l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale et l'approbation de l'Accord-cadre relatif à la sécurité démocratique en Amérique centrale constituent deux événements pertinents qui mettent en évidence la volonté politique des pays de la région de concrétiser ces objectifs.

Nous saluons les programmes et les plans entrepris dans le cadre des mécanismes internationaux suivants : le dialogue entre l'Amérique centrale, l'Union européenne et le Groupe des Trois, les institutions financières internationales, les organismes des Nations Unies et l'Organisation des États américains, les initiatives bilatérales, et celles qui ont été encouragées dans le contexte des Groupes d'amis. Je tiens à cet égard à souligner la participation active du Venezuela à nombre de ces initiatives et particulièrement, à celles des Groupes d'amis, qui ont oeuvré avec brio au processus de paix en Amérique centrale.

Dans ce contexte, le Venezuela continuera à appuyer les efforts faits pour parvenir à une paix juste et durable dans toute la région. À cette fin, nous encouragerons les activités visant à maintenir la confiance et la bonne volonté entre toutes les parties afin de poursuivre le processus de paix régional, et nous maintiendrons les programmes de coopération économique et financière mis sur pied par le Venezuela dans la région afin d'y assurer la croissance économique, la justice, la démocratisation complète et la solidarité. Le Venezuela a joué un rôle particulièrement actif et notable dans le développement des programmes de solidarité économique et politique, non seulement en Amérique centrale mais aussi dans d'autres régions.

**M. Nicholls** (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation est très heureuse de pouvoir prendre la parole sur cette question à une étape historique de la recherche et de la consolidation de la paix en Amérique centrale. La fin très proche du processus de la mise en oeuvre de la paix au Salvador et la signature prochaine des accords de paix au Guatemala font de 1996 une année mémorable pour les peuples d'Amérique et pour tout l'hémisphère.

Le progrès accompli dans la région aux fins d'oublier un passé violent est spectaculaire. C'est la preuve que la paix est un objectif réalisable, même au niveau des scénarios les plus marqués par l'affrontement, et que, s'il existe une véritable volonté d'y parvenir, le dialogue et la négociation sont le seul et meilleur moyen d'y arriver.

En tant que pays membre du Groupe d'amis pour le processus de paix au Salvador et au Guatemala, la Colombie a eu le privilège d'observer de près les grands efforts que font ces deux nations pour parvenir à une coexistence pacifique, ainsi qu'à une coopération efficace et transparente avec les Nations Unies pendant tout le processus. Pour cette raison, la signature des accords de paix au Guatemala le 29 décembre 1996 prochain sera un motif de fierté et d'espoir à la fois pour les pays de la région de l'Amérique centrale et pour toute la communauté internationale, qui par le biais des Nations Unies a accordé son appui aux résultats positifs du processus. Le processus de paix guatémaltèque représente un nouveau succès de l'Organisation dans les fonc-

tions qu'elle assume pour appuyer les efforts qu'entreprennent ses Membres dans leur recherche de la paix.

C'est aussi un autre exemple qui indique que l'élément qui est essentiel pour assurer le succès des activités des Nations Unies n'est autre que sa capacité d'axer ses efforts sur les tâches identifiées par les Membres de l'Organisation avec leur plein assentiment, étant entendu que seule la volonté des parties à un conflit peut permettre de parvenir à une paix ferme et durable.

En El Salvador, nous nous félicitons du fait que malgré les difficultés et les contre-temps propres à tout processus de cette ampleur, la mise en oeuvre des engagements pris dans le cadre des accords de paix continue et en est au point où la plupart d'entre eux ont déjà été honorés. El Salvador est sur le point de devenir une société ouverte, participative et en plein développement, grâce, entre autres facteurs, aux grands efforts qu'il a consentis pour appliquer un ordre du jour ambitieux de transformation et honorer les engagements qu'il avait pris eu égard au transfert de terre et d'établissements humains, au renforcement de la Police civile nationale, à la réforme du pouvoir judiciaire et au système électoral, ainsi qu'à la ratification des instruments internationaux sur les droits de l'homme.

Ce sont certes des objectifs complexes qui ont nécessité l'appui de toute la société salvadorienne et du Gouvernement du Président Calderón Sol, en particulier, qui, à plusieurs reprises, a montré son attachement indéfectible à une société démocratique et pacifique vers laquelle il entend mener son pays. De même, il faut reconnaître la vision et la sincérité dont a fait preuve le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN) tout au cours du processus de réconciliation.

Nous sommes certains que le Gouvernement tiendra la promesse qu'il a faite de trouver des solutions au problème que pose l'exécution des engagements qui demeurent en suspens. Nous tenons également à souligner le travail accompli par le Bureau de vérification des Nations Unies en El Salvador (ONUV) — qui, malgré les limitations au niveau de l'infrastructure et du personnel à la suite du processus de compression graduelle de la présence des Nations Unies, a mené des activités sérieuses et appropriées — et par le Secrétaire général adjoint, M. Alvaro de Soto, dont les visites régulières permettent à l'Organisation de maintenir jusqu'à la fin une présence de haut niveau dans la vérification du processus en El Salvador.

Les accords de paix que le Gouvernement guatémaltèque se prépare à signer avec l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG) non seulement mettront fin aux affrontements les plus douloureux et qui durent de longue date sur le continent ainsi qu'au chapitre du dernier des conflits en Amérique centrale, mais ils montreront qu'aujourd'hui plus que jamais, la violence comme lutte politique revêt un caractère anachronique. La paix entre les Guatémaltèques sera le fruit d'un processus ardu et long qui n'aura pas été exempt de vicissitudes, mais qui aura toujours eu le mérite de représenter le sentiment et l'attitude ferme de la société guatémaltèque, à savoir que seule la paix peut renverser les barrières qui entravent son développement économique et social. Les progrès accomplis malgré les difficultés sérieuses rencontrées ces dernières semaines le prouvent.

Nous pensons que ce processus de négociation a été rigoureux quant au choix des questions de fond et pragmatique dans ses aspects opérationnels, et qu'il jouit de la légitimité nécessaire pour contribuer à l'édification d'un nouveau Guatemala. Nous tenons à exprimer toute notre reconnaissance et notre admiration au Président Alvaro Arzú pour la manière patriotique et décisive avec laquelle il a mené les négociations de paix. Nous applaudissons à l'URNG pour sa conception des choses et pour son attitude franche et courageuse. Nous félicitons l'équipe de médiation des Nations Unies pour ses efforts intelligents et inlassables.

Comme tout processus de réconciliation, le processus du Guatemala ne sera pas automatique et nécessitera la coopération de la communauté internationale, conformément aux accords de paix, à commencer par le déploiement d'une force adéquate d'observateurs militaires pour vérifier le cessez-le-feu et la démobilisation. De même, le mandat de la Mission de vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA) devra donc être prorogé, pour qu'elle puisse continuer d'offrir son concours dans le domaine de la vérification des droits de l'homme avec la même efficacité que dans le passé. Mon pays a fourni du personnel civil à la MINUGUA dès le début de ses activités et entend continuer à le faire.

Pour terminer, je souhaite dire combien la Colombie est heureuse d'avoir participé au processus exemplaire qui s'est déroulé en Amérique centrale pour parvenir à la paix, à l'harmonie et au développement, grâce aux liens géographiques et culturels qui nous unissent à la région, ainsi qu'aux relations diplomatiques et économiques étroites que nous entretenons avec chacun des pays de l'Amérique centrale, et à notre participation au Groupe des pays amis.

Je souhaite également dire que mon pays est prêt à collaborer aux travaux futurs de la région.

**M. Baena-Soares** (Brésil) (*interprétation de l'espagnol*) : Cela fait 13 ans que cette Organisation traite de la situation en Amérique centrale. Pour la première fois, on peut dire que la région connaît la paix. Mieux encore, c'est la première fois depuis 30 ans que l'Amérique centrale est non seulement pacifiée mais en marche vers la stabilité politique et le développement économique et social.

La région met en oeuvre un vaste programme de réformes dans les domaines politique, social et institutionnel. En même temps, on assiste à un solide processus de redémocratisation. Les élections en El Salvador, au Guatemala et au Nicaragua le confirment. Nous accueillons avec plaisir la déclaration publiée conjointement, au mois d'août dernier, par le Gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG), qui, en établissant la base d'une paix durable au Guatemala, a mis fin à un cycle douloureux de l'histoire des peuples centraméricains.

Aujourd'hui, l'Amérique centrale se rapproche des autres pays d'Amérique latine sur la voie de la démocratisation et de la création d'institutions. C'est l'aboutissement des efforts des peuples centraméricains et des gouvernements qu'ils ont élus.

Si les bases ont été jetées, il nous reste cependant à reconstruire tout ce qui a été détruit non seulement par les conflits mais par la nature. Des difficultés demeurent. Les gouvernements de la région continuent de faire preuve de leur attachement à la paix, à la démocratie, à la réconciliation et à la justice sociale. La communauté internationale a suivi de près la situation durant les tristes époques de crise et de violence et doit, à juste titre, continuer d'accorder son appui total en temps de paix afin de consolider ce qui a été réalisé jusqu'à maintenant.

Ces dernières années, la communauté internationale a suivi de près la situation en Amérique centrale. Elle a été présente pendant tout le long processus de pacification de la région. En cette période de reconstruction, alors que les défis du développement constituent un risque pour la consolidation et le renforcement de l'effort centraméricain, il importe encore plus que la communauté internationale soit présente.

Le Brésil croit que les objectifs de l'Alliance pour le développement durable en Amérique centrale et la coopération dans le cadre du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) sont complémentaires et offrent les grandes lignes d'une stratégie d'action pour le développement politique et social de l'Amérique centrale. Dans ce contexte, l'action du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes du système des Nations Unies est très importante et doit pouvoir compter sur notre plein appui.

Le Brésil a suivi avec attention le processus politique en Amérique centrale depuis la négociation des Accords de Sapoa et la signature de l'Accord d'Esquipulas II, en 1987. En outre, nous avons participé activement aux efforts déployés par l'Organisation des États américains (OEA) et les Nations Unies dans la région. Nous avons également participé aux différentes phases des missions entreprises par l'OEA et l'ONU en El Salvador et au Guatemala, et sommes disposés à continuer d'accorder notre appui aux pays frères d'Amérique centrale.

Nous croyons que, jamais au cours des dernières années, les pays d'Amérique centrale n'ont bénéficié de conditions aussi favorables pour développer leurs potentialités. La paix a été instaurée, et les gouvernements sont l'expression de la volonté populaire. La société civile s'organise et prend conscience des problèmes liés au développement et à la justice sociale. Notre appui reste constant et le restera jusqu'à ce que de grands progrès soient réalisés dans la région.

Pour ces raisons, nous sommes très heureux de parrainer le projet de résolution A/51/L.18 dont l'Assemblée est saisie.

**M. Biørn Lian** (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Il est encourageant de pouvoir noter que la tendance à la démocratisation politique et à la normalisation en Amérique centrale s'est encore consolidée depuis l'année dernière. Au plan économique, les efforts en faveur de la libéralisation et de la restructuration sont à l'ordre du jour, bien que de vastes problèmes demeurent en matière de chômage et de distribution des avantages de la réforme. S'il y a lieu de nouveau de féliciter les Centraméricains de leurs réalisations, on doit en même temps rester sincèrement attaché à la poursuite de la démocratisation, de la réconciliation et du développement. L'appui et la solidarité constants de la communauté internationale restent nécessaires, mais ils dépendront dans une large mesure de la volonté et de la capacité des gouvernements centraméricains de répondre aux besoins et aux aspirations de leurs propres peuples.

Il a maintenant été annoncé officiellement que le conflit armé interne du Guatemala, commencé il y a 36 ans, prendra fin avec la signature à Guatemala City, le 29 décembre, d'un accord de paix définitif. La Norvège accueille chaleureusement cette annonce. Des progrès importants ont été faits depuis l'établissement, à la suite des élections de l'année dernière, d'un nouveau climat de confiance mutuelle entre les parties aux négociations. À cette époque, le peuple guatémaltèque a vu que la paix était une possibilité réelle. À cet égard, la Norvège voudrait saluer le leadership du Président Alvaro Arzú, qui, grâce à un certain nombre d'initiatives hardies propres à édifier la confiance, qui auraient été inimaginables avant les élections, a réussi à imprimer au processus de paix un nouvel élan.

Le processus de paix au Guatemala a été activement encouragé, favorisé et suivi par la communauté internationale. Ce n'est qu'après que l'ONU s'est vu attribuer un rôle majeur de médiateur en 1994 que des progrès tangibles ont été faits grâce à la négociation et à la signature d'accords de paix partiels. Les efforts du Modérateur des Nations Unies, Jean Arnault, qui mérite l'admiration de l'Assemblée pour son dévouement et sa patience inlassables, ont été appuyés par l'action constructive du Groupe des Amis du processus de paix au Guatemala.

Le récent incident de l'enlèvement a semblé remettre en cause le processus de paix, mais le Gouvernement ainsi que l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG) ont de toute évidence choisi la paix et nous sommes heureux de noter que des accords partiels sur les questions en suspens, telles que le cessez-le-feu, la réforme constitutionnelle et la réintégration des anciens combattants de l'URNG dans la vie politique du Guatemala, seront signés à Oslo, Stockholm et Madrid respectivement pendant la première quinzaine de décembre. Nous prions instamment les parties de faire tout leur possible pour respecter ce programme.

La création et le déploiement de la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA) constituent la pierre angulaire de l'édification d'un nouveau Guatemala. La présence de la MINUGUA a renouvelé dans la population civile l'espoir de voir la paix, la justice, la reconstruction et la réconciliation devenir réalité au Guatemala. Il conviendrait de maintenir les activités de suivi internationales, et que les autorités guatémaltèques mettent en pratique énergiquement et sans réserve les recommandations en matière de droits de l'homme formulées par la MINUGUA. Il incombe manifestement à la communauté internationale de fournir la base financière nécessaire aux activités de vérification et aux travaux entrepris par la MINUGUA dans le domaine des droits de l'homme.

La paix au Guatemala signifie plus que le règlement d'un conflit armé interne. Grâce à la signature d'un accord de paix, une nouvelle phase de reconstruction et de réconciliation devrait s'engager. Les premiers mois de cette étape seront essentiels et l'appui international, parallèlement aux mesures personnelles prises par les autorités guatémaltèques, sera indispensable. Il sera particulièrement important d'assurer un processus de réintégration contrôlé pour les anciens commandants et combattants de la guérilla. La Norvège a pris l'initiative d'établir un fonds pour la paix qui, nous l'espérons, sera administré par le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Guatemala et auquel une somme de 3 millions de dollars a déjà été allouée. À condition que le Gouvernement guatémaltèque lui-même fasse tout son possible pour promouvoir la réconciliation et le développement, la solidarité constante de la communauté internationale pourrait contribuer à assurer un bon départ au nouveau Guatemala et s'avérer ainsi être un investissement politique solide.

La signature de l'Accord de Chapultepec sur El Salvador en 1992 a engagé un processus fructueux de consolidation de la paix auquel l'ONU a beaucoup contribué. En vue de consolider ce processus, la Norvège a appuyé la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL), la Mission des Nations Unies en El Salvador (MINUSAL) et le Bureau de vérification des Nations Unies et participé à la formation de la nouvelle force de police civile nationale.

Des parties importantes de l'Accord de Chapultepec ne sont pas encore pleinement appliquées. C'est notamment le cas de certaines questions importantes telles que les réformes judiciaires et électorales et la distribution des terres. La Norvège espère que le Gouvernement salvadorien prendra les mesures nécessaires pour assurer la mise en oeuvre des accords de paix dans leur lettre et leur esprit.

La polarisation politique croissante, le niveau de pauvreté, les antagonismes sociaux et la situation en matière de sécurité publique en El Salvador continuent d'être vivement préoccupants. Il conviendrait à présent de prendre de nouvelles mesures crédibles pour poursuivre plus énergiquement la transformation politique et sociale qui figure parmi les préoccupations nationales. Le problème posé par la criminalité et la violence souligne la nécessité de mettre en place des instruments judiciaires appropriés. Nous

pensons qu'une force de police bien organisée et indépendante, respectueuse des droits de l'homme, est essentielle pour poursuivre la consolidation du processus de paix en El Salvador. Nous insistons donc vivement sur la nécessité que les autorités salvadoriennes accordent des conditions optimales à la nouvelle force de police civile nationale afin qu'elle puisse être un instrument positif dans le processus de pacification et de réconciliation.

Les préoccupations que beaucoup ressentent à l'égard de l'application des accords de paix devraient nous inciter à envisager la question d'une présence internationale après l'expiration du mandat de l'ONUV à la fin de l'année. La Norvège estime qu'il est encore trop tôt pour que la communauté internationale se retire d'El Salvador et qu'une présence internationale sera encore nécessaire afin d'assurer le suivi du processus en cours.

El Salvador aura encore besoin, dans un avenir prévisible, d'une importante aide internationale dans le domaine du développement, et la communauté internationale devrait apporter sa contribution. Il importe cependant que le Gouvernement salvadorien s'emploie sans réserve à la mise en oeuvre des accords de paix et y affecte des ressources suffisantes.

Les élections libres et démocratiques qui ont eu lieu au Nicaragua ont été un événement marquant. La première période de transition après la guerre civile a ainsi pris fin. La forte participation électorale a été un signe encourageant qui renforcera encore la démocratie au Nicaragua. On peut en dire autant de l'absence de violence lors des élections. Nous avons noté que les observateurs internationaux, tels que l'Organisation des États américains (OEA) et l'Union européenne n'ont relevé aucune trace de fraude bien qu'il y ait eu de toute évidence certaines carences dans le scrutin sur les plans technique et pratique. Il est toutefois politiquement important qu'en dépit des irrégularités, l'impression d'ensemble qui se dégage de ces élections est qu'elles contribueront positivement au processus de réconciliation nationale en cours.

Nous sommes vivement préoccupés de voir que le Nicaragua figure parmi les pays les plus endettés du monde, et même si récemment le pays a réussi à réduire sensiblement sa dette, la situation est loin d'être viable. Nous avons le sentiment que la communauté internationale doit poursuivre son appui pour permettre au Nicaragua de continuer à se développer.

Le Nicaragua est le seul programme de pays de la Norvège en Amérique latine et donc le bénéficiaire le plus important de l'aide au développement accordée par la Norvège sur ce continent. Nous sommes prêts à maintenir notre aide au Nicaragua mais nous voudrions souligner que l'aide internationale ne peut être qu'un complément aux efforts nationaux déployés pour garantir des progrès constants et concrets dans ce pays. Nous restons convaincus que le développement socio-économique n'est possible que lorsque la situation politique est stable. Il appartient à tous les partis politiques et à toutes les institutions concernées au Nicaragua de parvenir à cette stabilité par une action commune.

**M. Castelli** (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation est heureuse de prendre la parole sur le point 40 de l'ordre du jour intitulé «La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement».

Nous avons analysé le rapport du Secrétaire général qui figure dans le document A/51/338, et nous partageons sa vision positive inspirée par la perspective de voir la région vivre sans conflits armés pour la première fois depuis trois décennies, en menant des réformes institutionnelles permettant de mettre en oeuvre des nouveaux programmes de réformes sociales et économiques favorables à un développement durable renforcé par l'appui reçu de la communauté internationale.

Nous nous associons à l'appel lancé à toutes les parties concernées pour qu'elles trouvent une solution négociée au conflit du Guatemala afin de jeter les bases d'une paix durable dans ce pays.

Au cours des décennies écoulées, l'Amérique centrale a connu de nombreux conflits et la violence, ravagée par des guerres civiles et des affrontements qui ont conduit à des injustices sociales, à une fragilité institutionnelle et à une dégradation de l'économie. La situation a atteint une telle gravité qu'à la fin des années 80, il y avait en Amérique centrale quelque 2 millions de réfugiés et de personnes déplacées et pratiquement 10 % de l'ensemble de la population.

La signature de l'Accord dit d'Esquipulas II par les Présidents du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua le 7 août 1987 a ouvert la voie à une participation directe au processus de paix et, inauguré ainsi le processus de démocratisation et de dialogue dans ces pays.

Par bonheur, la région d'Amérique centrale ne s'est pas tenue à l'écart des tendances à la mondialisation qui sont apparues à la fin de la guerre froide ou de celles à l'édification de sociétés de paix, de liberté, de démocratie et de développement économique et social soutenu et durable, et a ainsi favorisé les processus d'intégration.

Les efforts faits pour réaliser ces objectifs interdépendants ont permis de consolider le bien-être et la stabilité dans la région et ainsi d'établir le concept de la démocratie représentative consacré dans la Charte de l'Organisation des États américains, qui déclare que l'un des buts essentiels de l'Organisation des États américains est de favoriser et de consolider la démocratie représentative, en tenant compte du principe de non-intervention, aux fins de mettre en oeuvre les principes sur lesquels elle est fondée et de respecter ses accords régionaux conformément à la Charte des Nations Unies.

La communauté internationale est consciente que la région d'Amérique centrale essaie de mettre un terme au douloureux processus des conflits internes et qu'elle évolue vers une nouvelle phase de reconstruction institutionnelle et économique. Si l'on veut consolider ce processus, la volonté expresse des populations de la région et de leurs dirigeants est d'une énorme importance, mais elle doit être appuyée par la solidarité coopérative des autres pays. Ces pays peuvent apporter leur assistance au moyen d'un soutien financier, multilatéral et bilatéral, capable de générer des investissements et, partant, la croissance.

Dans le contexte de l'assistance, il est particulièrement important que l'aide internationale nécessaire soit apportée aux processus de consolidation démocratique, ce qui permettra de fournir l'assistance économique et technique qui est indispensable si l'on veut gérer les lendemains des conflits et leurs douloureuses répercussions.

Mon pays est clairement attaché à cette philosophie. Il a donné des preuves concrètes de cet attachement dans le processus de paix et les initiatives telles que la signature d'accords de coopération technique dans les domaines des ressources humaines, de l'agriculture, des forêts, de la pêche et de l'énergie, ainsi que dans celui de la renégociation de la dette extérieure, notamment de la dette nationale.

À cet égard, il convient notamment de mentionner le Fonds argentin de coopération horizontale, instrument conçu par le Ministère des affaires étrangères d'Argentine et financé par nos propres ressources pour apporter aux pays bénéficiaires une coopération technique dans des domaines prioritaires. Ce programme a été mis en oeuvre rapidement et efficacement et a démontré que le Gouvernement argentin avait la volonté politique de renforcer ses relations avec la région et de coopérer à son développement économique et institutionnel.

Je voudrais également mentionner notre participation militaire et civile aux missions de maintien de la paix dans la région, telle que le Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale, la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador et la Mission ONU de vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala. Nous avons apporté des contributions spécifiques dans les domaines des droits de l'homme et de l'assistance électorale.

Dans cet esprit, nous réaffirmons notre attachement à la région d'Amérique centrale, dont les peuples sont si étroitement liés au nôtre. Nous espérons que ce projet de résolution sera adopté par consensus.

**M. Albín** (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : La région d'Amérique centrale tient une place privilégiée dans les efforts que fait le Mexique sur le plan international. Nous sommes unis aux pays d'Amérique centrale par des liens historiques et culturels que nous cherchons à renforcer. Le dialogue politique s'améliore continuellement, et nous espérons élargir nos relations économiques pour notre bénéfice mutuel. C'est pourquoi nous accordons une attention particulière aux changements qui s'opèrent dans la région. Le renforcement des institutions de la région et l'enrichissement de sa vie politique sous-tendent les objectifs de paix, de liberté, de démocratie et de développement que nous voulons tous promouvoir.

L'un des changements les plus remarquables intervenu depuis que l'Assemblée générale a commencé à examiner ce point de l'ordre du jour l'an dernier est le renforcement du processus de paix au Guatemala. Le Gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG) ont signé à Mexico, le 6 mai 1996, l'Accord sur les questions économiques et sociales et la situation agraire et l'Accord sur le renforcement du pouvoir civil et le rôle de l'armée dans une société démocratique le 19 septembre 1996. La signature de ces deux accords marque un progrès sensible sur la voie qui mène à la paix.

Ces efforts à grande échelle ont reçu ce que nous espérons être un appui décisif le 11 novembre 1996, lorsque le Gouvernement guatémaltèque et l'URNG ont convenu de se rendre à Stockholm dans la première quinzaine de décembre pour signer un accord sur les réformes constitution-

nelles et le système électoral et à Madrid pour signer un accord sur les bases d'une réintégration de l'URNG dans la vie politique. Un accord sur les aspects importants d'un cessez-le-feu définitif a été également conclu et le processus va culminer avec la signature, le 29 décembre 1996, au Guatemala, d'un accord de paix ferme et durable.

La volonté politique des deux parties a été un élément décisif dans la réalisation de ces objectifs. Nous voudrions les féliciter chaleureusement pour leur détermination et leur dévouement. Nous espérons que cet esprit de coopération les conduira à conclure avec succès leurs négociations et à assurer la paix dont la société guatémaltèque rêve depuis longtemps. Nous voudrions également marquer officiellement notre satisfaction quant au travail de l'animateur des entretiens sur la paix.

La prorogation du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies de vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord relatif aux droits de l'homme au Guatemala en avril dernier montre l'appui politique que la communauté internationale apporte au processus de paix au Guatemala. Comme le Secrétaire général le dit dans son rapport, la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies en particulier doivent se préparer à apporter leur soutien au Guatemala après la signature d'un accord de paix. Nous pensons que le soutien politique qui sera apporté pour répondre à la requête et aux voeux de la population guatémaltèque constituera une contribution politique importante à la consolidation de la paix dans ce pays d'Amérique centrale, qui a déjà connu 36 années de conflit.

El Salvador a pris des mesures importantes pour assurer une paix dont l'instauration a demandé tant d'années. El Salvador est aujourd'hui la preuve manifeste que le dialogue et la négociation sont particulièrement bien adaptés pour régler les différends et montrer que la volonté politique est essentielle au moment où un pays passe des bouleversements de la guerre à une société démocratique et pacifique. C'est également l'un des exemples les plus réussis de la contribution de l'Organisation des Nations Unies au règlement d'un conflit. L'appui fourni par la Mission de vérification des Nations Unies est d'une importance cruciale maintenant que les accords de paix ont entamé leur phase finale. Le Mexique continuera de soutenir les efforts que fait la population d'El Salvador pour consolider la paix et encourage l'adoption de mesures indispensables pour parvenir à une conclusion aussi rapide, aussi satisfaisante et aussi appropriée que possible de ce processus.

Nous sommes également conscients des efforts accomplis par la société nicaraguayenne pour préserver la paix et contrebalancer les dommages causés par la guerre et les catastrophes naturelles. Le soutien apporté au plan international pour assurer la consolidation à long terme du progrès continuera d'être de la plus grande importance. Le Mexique continuera de coopérer bilatéralement avec le Nicaragua et de participer au Groupe de soutien.

Un nouvel esprit anime l'Amérique centrale. Ce n'est pas simplement l'absence de guerre; il s'agit de la volonté des peuples et des gouvernements d'édifier un avenir fondé sur le bien-être. Nous avons assisté à l'adoption, en Amérique centrale, d'initiatives aux plus hauts niveaux ces dernières années, dont l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale, le Sommet centraméricain pour l'environnement et le développement durable, la Conférence internationale sur la paix et le développement en Amérique centrale, le Traité sur l'intégration sociale, et le Programme d'action régionale pour le développement du tourisme en Amérique centrale.

Nous sommes certains que les progrès réalisés en Amérique centrale, dans les domaines politique et institutionnel, ne pourront être consolidés que s'ils s'accompagnent de progrès similaires dans le domaine du développement économique et d'une reconstruction en profondeur du tissu social dans ces pays.

Le Mexique et l'Amérique centrale ont de longue date une tradition de coopération, qui s'est encore renforcée ces dernières années. Nous avons coopéré dans les domaines politique, économique, commercial, financier, scientifique, technique, académique et culturel. Ce faisant, nous sommes restés conscients de la nécessité de réhabiliter et de reconstruire les sociétés qui ont été affligées par la guerre. La création de la Commission mexicaine pour la coopération avec l'Amérique centrale, en novembre 1990, et la mise en oeuvre du programme mexicain de coopération avec l'Amérique centrale ont considérablement intensifié la coopération entre le Mexique et les pays de la région ces dernières années. Cela témoigne de l'initiative ambitieuse du Gouvernement mexicain, qui porte sur les nouvelles réalités dans la région.

Le dividende de la paix est et doit être supérieur à celui de la guerre. Les mesures essentielles que les pays ont prises pour assurer la paix comme celles dont le but est de reconstruire leurs économies et atteindre des niveaux plus élevés de bien-être pour leurs peuples doivent être supportées par la communauté internationale. La région a besoin de ressources financières et d'appui technique pour recons-

truire des structures économiques et sociales qui permettent d'établir et de consolider les institutions.

La deuxième réunion des chefs d'État ou de gouvernement de l'Amérique centrale et du Mexique — Tuxtla II — s'est tenue en octobre dernier. Lors de cette réunion, nos représentants ont adopté un plan d'action et défini un mécanisme pour le dialogue et la coordination en vue de lancer des projets et d'appuyer des initiatives en faveur du développement durable de la région.

Le Mexique continuera à contribuer aux initiatives des nations centraméricaines visant à faire de la région une région de paix, de démocratie et de développement. Nous le ferons dans le meilleur esprit et dans les domaines que les Centraméricains définiront eux-mêmes.

**M. Fuentealba** (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Mon pays note avec grand intérêt l'instauration d'une paix solide et durable en Amérique centrale ainsi que la consolidation croissante d'un système démocratique dans chacun des pays de la région. Dans ce contexte, nous nous félicitons des mesures prises par les dirigeants et les gouvernements de l'Amérique centrale pour réaliser les objectifs qui ont été fixés dans ce domaine.

Nous nous félicitons des accords intervenus entre le Gouvernement du Guatemala et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca, qui permettent d'envisager une paix durable dans ce pays.

Nous nous félicitons également des réformes constitutionnelles adoptées par l'Assemblée législative en El Salvador.

Nous applaudissons avec enthousiasme au récent aboutissement du processus électoral au Nicaragua, qui a permis la tenue d'une autre élection présidentielle et la reconstitution du corps législatif.

Nous soulignons la contribution précieuse et décisive apportée par les Gouvernements costa-ricien et hondurien aux diverses initiatives entreprises jusqu'ici pour faire de l'Amérique centrale une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement.

Notre nation a été privée pendant 17 ans de liberté, de démocratie, de dignité, de justice et d'équité. Nous savons ce que cela signifie et combien cela cause de souffrances. Nous avons appris qu'il faut rompre définitivement le cercle vicieux de l'alternance de l'autoritarisme et de la démocratie, et qu'il n'y a qu'une seule légitimité possible, à savoir celle qui respecte les droits de l'homme et qui se fonde sur la règle de la majorité grâce à des élections régulières. Nous avons également appris que la démocratie est impossible si on ne prend pas le temps de réaliser les objectifs nécessaires, car cela reviendrait à attendre un paradis qui ne viendra jamais.

À l'ouverture du récent Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, le 10 novembre, le Président du Chili, M. Eduardo Frei Ruiz-Tagle, a déclaré ce qui suit :

> «Nous avons réalisé de grands progrès ces dernières années. Même dans les endroits les plus pauvres et les plus éloignés, nos citoyens demandent de meilleurs juges, des juges plus honnêtes; ils demandent aux politiciens d'être plus sérieux et plus dévoués au service du public. À des rythmes différents, le pouvoir se décentralise dans toute la région. Les maires, les gouverneurs et les hauts fonctionnaires agissent de plus en plus conformément à la volonté des citoyens. La décentralisation est un long processus qui conduit à l'autonomie et à la gestion participative. Les citoyens demandent l'efficacité, la probité et la diligence de la part des administrations. C'est une exigence démocratique qui dépasse la pure logique fonctionnelle du pouvoir autoritaire. Les gens savent que les dictatures ne sont pas plus efficaces que les démocraties pour assurer les biens et les services de base.
>
> Reconnaissons sincèrement que nous avons beaucoup de chemin à faire pour inculquer aux enfants et aux adolescents une culture civique et pour renforcer chez les adultes les normes et les sentiments de l'éthique démocratique. Les écoles, les médias et en particulier la famille doivent se charger de cette mission. Personne ne peut remplacer l'enseignement des principes de base de la démocratie : l'amour de la vérité et le respect des voisins, de la société et de la nature.
>
> Dans toute l'Amérique du Sud, il y a un débat sur la reconstruction institutionnelle de la démocratie. Les systèmes politiques, les constitutions, les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, le régime spatial et les partis politiques font l'objet d'un examen attentif en vue de leur adaptation aux nouvelles conditions. Cette résurgence institutionnelle est sincère et profonde et brise le moule classique de notre histoire, qui a oscillé entre la fureur législative et l'inertie et l'anachronisme.

Les dirigeants et les citoyens de nos pays comprennent de plus en plus que l'exercice du pouvoir requiert légitimité et efficacité. Nous avons réalisé des progrès parce que nos pays exècrent l'autorité non fondée sur la responsabilité, qui soumet les citoyens au pouvoir de l'État. Il n'y a pas d'autorité réelle sans légitimité démocratique ou sans développement.»

La démocratie ne peut être instaurée, ni émerger comme une conséquence magique des châtiments rigoureux que certains tentent d'imposer sur la base de leurs positions ou de leurs attitudes, sans tenir compte des circonstances difficiles qui doivent être réglées pour que ce système de liberté et de dignité puisse prendre racine, fructifier et se développer avec de plus en plus de force dans nos sociétés.

Aucun pays n'a le droit d'imposer des modèles et encore moins de recourir à la menace ou à la coercition pour nous obliger à adhérer à ses points de vue. Ce sont les peuples qui décident de leur destin et c'est exactement ce qu'ont fait les sociétés d'Amérique centrale.

En tant que petit pays en développement, nous privilégions le dialogue et la communication qui doivent être renforcés et intensifiés. En conséquence, le Chili cherche à raffermir ses liens d'amitié forts et durables avec l'Amérique centrale et à intensifier la coopération avec la région dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, de la modernisation de l'administration de l'État, du renforcement des parlements et de l'accroissement des flux commerciaux et économiques.

Dans ce dernier domaine et à l'occasion du Sommet de l'Amérique centrale, qui s'est tenu au Costa Rica en juillet 1996, il a été décidé de créer une Commission de haut niveau chargée de négocier un accord de libre-échange entre mon pays et l'Amérique centrale qui pourrait se résumer à quatre grands domaines : la libéralisation économique, les investissements, les services et la coopération. Par ailleurs, le Chili a souscrit à des accords de promotion et de protection des investissements avec le Nicaragua, El Salvador, le Guatemala et le Honduras, qui s'ajoutent à celui existant déjà avec le Costa Rica. Nous soulignons ces initiatives car elles ne sont possibles qu'en présence d'indicateurs clairs de stabilité politique et démocratique chez nos futurs partenaires commerciaux.

Nos dirigeants, notamment ceux de l'Amérique centrale, ont pris un engagement ferme à l'égard de la Déclaration de Viña del Mar qui vise à renforcer nos institutions et notre culture démocratiques; à améliorer la qualité de la vie, des comportements et des coutumes politiques; à moderniser l'administration publique et à appuyer les processus de décentralisation; à créer les conditions nécessaires pour augmenter les niveaux d'égalité sociale; à consolider les bases socio-économiques qui permettront d'instaurer une démocratie globale et de saisir les occasions offertes par la mondialisation. Le renforcement et la consolidation de la démocratie en Amérique exigent que nous rassemblions nos énergies.

Le projet de résolution que nous examinons aujourd'hui renferme à notre avis les éléments nécessaires pour consolider l'Amérique centrale et en faire une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement. C'est pourquoi le Chili s'associe à l'appel lancé à la communauté internationale et au système des Nations Unies, notamment au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin qu'ils continuent d'appuyer les efforts déployés par les représentants de l'Amérique centrale pour améliorer le bien-être de leurs citoyens. Pour sa part, le Chili, en tant que coauteur de ce projet de résolution réaffirme son attachement à l'égard de l'Amérique centrale et de son avenir.

**M. Owada** (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Ces dernières années, les pays d'Amérique centrale ont fait des progrès remarquables dans leurs efforts pour parvenir à un développement durable. Grâce à leur ferme attachement aux principes de la démocratie et au marché libre, les populations de la région jouissent de la stabilité politique et d'une prospérité croissante. Il appartient à la communauté internationale de continuer de les aider dans leurs efforts de démocratisation, de protection des droits de l'homme et de stabilité économique. Le Japon demeure résolu à jouer son rôle en contribuant à faire en sorte que les populations de ces pays puissent espérer vivre dans une société stable et démocratique.

En maintenant sa coopération économique dans la région, le Japon attache une importance particulière à trois domaines, à savoir, le développement social, le renforcement des capacités humaines et la promotion des infrastructures économiques, tout en accordant une attention particulière aux relations existant entre le développement et l'environnement. Il met également l'accent sur des projets qui apportent une contribution à l'ensemble de la région, tels que ceux qui encouragent le tourisme, domaine qui est très porteur dans tous les États d'Amérique centrale. Ces cinq dernières années, mon gouvernement a pratiquement quadruplé le montant de sa coopération économique et technique en faveur de la région, qui est passé de 55 millions de dollars en 1990 à 200 millions de dollars en 1995.

Dans le cadre de ses efforts pour renforcer ses relations avec les pays d'Amérique centrale et promouvoir l'entente mutuelle, le Japon a accueilli à Tokyo, en juillet dernier, le deuxième Forum Japon-Amérique centrale pour le dialogue et la coopération avec six États d'Amérique centrale. À cette occasion, le Japon a renouvelé son engagement d'appuyer les efforts louables déployés par les pays d'Amérique centrale eux-mêmes en faveur de la démocratisation, du développement durable, de la réforme économique et de la modernisation des institutions d'État. À ce titre, le Japon a annoncé qu'il envisageait, l'année prochaine, d'étendre sa coopération à un programme régional de gestion des déchets et d'organiser un séminaire pour aider les pays à développer leur industrie touristique.

En outre, en août dernier, le Premier Ministre Ryutaro Hashimoto s'est rendu dans la région, où il a rencontré les chefs d'État de sept pays, y compris le Belize, et il a réaffirmé son intention d'édifier un nouveau partenariat entre le Japon et les États d'Amérique centrale. Il a exprimé l'espoir que la région continuerait de progresser vers un développement stable et durable et il a souligné, à cet égard, l'importance du processus électoral au Nicaragua et des progrès réalisés dans le processus de paix guatémaltèque. Cette visite en Amérique centrale, la première effectuée par un chef de Gouvernement japonais, est une manifestation de plus de la volonté du Japon de contribuer à la paix et à la prospérité de la région.

Cette année a été marquée par des progrès satisfaisants au Guatemala où le processus de paix est engagé dans sa phase finale. Le Japon espère vivement que l'accord portant sur un règlement de paix sera conclu le 29 décembre comme prévu. Au nom du Gouvernement japonais, je voudrais rendre un hommage bien mérité à tous ceux qui ont oeuvré à cette fin. Notamment, les activités de la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA) méritent des éloges particuliers. J'ajouterais que le Japon a versé une contribution de 100 000 dollars à l'Organisation des États américains (OEA) pour soutenir l'élection présidentielle de 1995 au Guatemala, en témoignage de son appui au processus de démocratisation en cours dans ce pays.

Les événements récents survenus au Nicaragua confirment que le processus démocratique est également bien engagé dans ce pays. Nous sommes particulièrement encouragés, à cet égard, par le fait que l'on a estimé que l'élection présidentielle qui s'est tenue le 20 octobre s'était déroulée dans des conditions de liberté et de régularité. Le Gouvernement japonais se félicite sincèrement de cette évolution qui constitue un signe convaincant de la tendance accrue en faveur de la démocratie au Nicaragua. Afin de montrer l'importance que le Japon attache au processus de démocratisation au Nicaragua, le Gouvernement japonais a accordé plus de 710 000 dollars au Conseil électoral suprême et à l'OEA pour appuyer l'élection.

Le projet de résolution A/51/L.18, dont nous sommes saisis loue et appuie les efforts que les pays d'Amérique centrale déploient pour consolider la paix et promouvoir le développement durable. Le Japon étant résolument attaché à ses objectifs, ma délégation a décidé de coparrainer le projet. La délégation japonaise espère vivement que l'Assemblée générale adoptera le projet de résolution par consensus.

**M. Pérez-Otermin** (Uruguay) (*interprétation de l'espagnol*) : D'après la délégation de l'Uruguay, la question qui nous occupe est l'une des plus importantes inscrites à l'ordre du jour des Nations Unies, dans la mesure où elle concerne l'établissement d'une paix ferme et durable dans une vaste région du continent américain — l'Amérique centrale — pour en faire une zone de paix, de liberté, de démocratie et de développement.

L'Assemblée générale s'occupe de la question depuis de nombreuses années. On a fait beaucoup de chemin depuis les Accords d'Esquipulas jusqu'aux accords les plus récents, comme l'Accord sur le renforcement des pouvoirs de la société civile et le rôle des forces armées dans une société démocratique, conclu le 19 septembre 1996 par la Commission de la paix du Gouvernement guatémaltèque et par le commandement général de l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque et signé au Ministère des relations extérieures du Mexique.

L'Uruguay — pays de paix et de dialogue à la longue tradition démocratique — a accompagné tout le processus de son appui et de sa solidarité, individuellement comme en diverses instances, tout d'abord en faisant partie du Groupe d'appui au Groupe de Contadora et ensuite lorsque celui-ci est devenu le Dispositif permanent de consultation et de concertation politique, ou Groupe de Rio — comme on l'appelle communément — créé à la réunion des ministres des affaires étrangères du Groupe des Huit organisée dans la magnifique ville de Rio de Janeiro, en décembre 1986.

Notre pays a toujours soutenu qu'une paix ferme et durable en Amérique centrale, comme du reste dans n'importe quelle autre région du monde, ne pouvait être obtenue que par le dialogue entre les parties, sur la base du strict

respect des grands principes qui sous-tendent et l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains : la non-ingérence, le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des États, le non-recours à la force et la non-utilisation du territoire d'un État pour porter atteinte à la souveraineté et à l'indépendance d'autres États, en Amérique latine et n'importe où dans le monde.

C'est pourquoi nous nous félicitons au plus haut point des progrès enregistrés jusqu'ici sur le chemin de la paix et nous nous réjouissons, avec nos pays frères d'Amérique centrale, de la réalisation de ce qui est pour nous le premier objectif : la fin de la guerre. Nous avons vécu des périodes extrêmement sombres et les souffrances physiques et morales causées à nos peuples sont autant de blessures qu'il ne sera pas facile de guérir. Et c'est précisément là-dessus que nous devons mettre l'accent au cours de cette nouvelle phase de redressement dans laquelle l'Amérique centrale doit s'engager. Comme par le passé, l'Uruguay est prêt à tout faire pour que ces peuples frères aient un avenir meilleur.

Nous pensons que l'un des principaux buts de la Charte des Nations Unies a été atteint : l'établissement de la paix. Vient maintenant la phase la plus difficile : celle du maintien de la paix. Nous avons dit à maintes reprises dans cette enceinte que si le maintien de la paix et de la sécurité internationales était l'un des principes fondamentaux de la paix, il n'était pas le seul. Il ne peut y avoir de paix sans développement et de développement sans paix. Aussi sommes-nous convaincus de la nécessité d'efforts paral-lèles et pour renforcer la paix et pour promouvoir le développement.

Nous partageons pleinement les préoccupations des Présidents des pays d'Amérique centrale qui, dans leur Déclaration de San Salvador II, ont reconnu que l'ampleur du chômage, la désintégration du tissu social et la pauvreté étaient des problèmes auxquels ils devaient s'attaquer de toute urgence.

De même, nous nous réjouissons du contenu de l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale, décidée à Managua par les Présidents d'Amérique centrale, ainsi que des efforts et des progrès qui sont faits en matière d'intégration économique.

L'Uruguay a toujours pensé que l'origine du problème en Amérique centrale, comme très certainement dans d'autres zones de conflit du monde, n'est pas uniquement politique. Elle est aussi, voire principalement, économique et socio-culturelle.

L'Uruguay est un pays dont le peuple est profondément convaincu que le système démocratique de gouvernement est le mécanisme le plus parfait qu'ait inventé l'homme pour vivre en paix avec lui-même et avec ses voisins. Nous pensons en outre que ce n'est pas seulement une forme de gouvernement mais aussi une norme de vie, où la primauté du droit et le respect des droits d'autrui, des libertés fondamentales, des droits de l'homme et de la sécurité des citoyens sont garantis.

Il n'y a pas de liberté possible sans démocratie et pas de développement sans liberté. Il n'y a pas de sécurité totale pour le citoyen sans une nette séparation entre pouvoir exécutif et pouvoir législatif et l'exercice d'une justice parfaitement indépendante. Mais tout cela ne peut être obtenu sans une solide politique en faveur de l'enseignement. La démocratie doit reposer sur une base culturelle solide, édifiée sur le principe de la liberté de l'enseignement, qui englobe non seulement la liberté d'enseigner, mais aussi la liberté pour l'étudiant de choisir.

La liberté totale, une gestion démocratique des affaires publiques, le plein exercice des droits de l'homme, le respect des droits d'autrui et la coexistence pacifique ne peuvent être obtenus faute d'un terrain fertile. Aussi est-ce avec une immense satisfaction que nous avons vu la mise en place en El Salvador, par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Programme pour une culture de la paix, initiative qui sera répétée dans d'autres pays d'Amérique centrale, comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport à la cinquantième session de l'Assemblée générale.

C'est la raison pour laquelle nous pensons que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'UNESCO doivent jouer un plus grand rôle en matière de coopération pour l'enseignement, aux niveaux primaires et secondaires. Les jeunes d'aujourd'hui seront les dirigeants de demain et ils doivent être formés afin d'être prêts à vivre en démocratie, ce qui est en fait synonyme de liberté.

Nous devons nous inspirer de l'exemple centraméricain pour concevoir les Nations Unies que nous voulons pour l'avenir. Nous ne voulons pas que les Nations Unies servent seulement à faire taire les armes. Nous voulons que les Nations Unies prennent des mesures préventives, et à cet égard l'Amérique centrale est un exemple édifiant. Les activités de développement — développement économique aussi bien que développement socio-culturel — doivent être l'une des priorités des Nations Unies de l'avenir. Si nous y

parvenons, les opérations de maintien de la paix deviendront inutiles.

**M. Hoey** (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : L'Union européenne suit avec un grand intérêt la situation en Amérique centrale. L'année dernière, des progrès importants ont été réalisés allant dans le sens de la consolidation d'une paix ferme et durable dans la région et de sa transformation en une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement. La signature le mois prochain de l'accord de paix au Guatemala signifiera que, pour la première fois depuis près de trois décennies, l'Amérique centrale sera libérée des conflits armés.

Le processus d'Esquipulas a été décisif en ce qu'il a facilité le règlement pacifique des différents conflits armés qui avaient ravagé différents pays de la région. La participation de la communauté internationale, par une présence importante des Nations Unies et les travaux utiles menés par des Groupes d'amis, a contribué pour beaucoup à l'issue positive du processus de paix. L'Union européenne partage l'opinion du Secrétaire général selon laquelle les circonstances actuelles placent les pays d'Amérique centrale dans une position favorable à partir de laquelle ils pourront se fixer comme objectifs la croissance économique, la justice sociale et une démocratisation plus complète.

Malgré les progrès réalisés récemment, des mesures importantes restent encore à prendre au Guatemala et à El Salvador. L'entrée en fonctions de M. Alvaro Arzú en tant Président du Guatemala en janvier de cette année, a marqué un tournant dans le processus de paix au Guatemala. Son engagement à poursuivre les négociations avec l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG) a été suivi de la suspension par celle-ci des opérations militaires offensives et de la fin des opérations anti-insurrectionelles de l'armée. Depuis lors, des négociations intensives ont conduit à la signature de plusieurs accords importants comportant des engagements des deux parties relatifs à la gestion future du pays.

Nous nous félicitons de l'accord conclu entre le Gouvernement guatémaltèque et l'URNG visant à poursuivre le processus de négociation afin de conclure et de signer un accord de paix durable au Guatemala au mois de décembre. Nous les prions instamment de prendre toutes les mesures nécessaires pour parvenir à cet objectif et pour mettre totalement fin au conflit qui a si gravement touché le pays. La fin du conflit permettra au Gouvernement et au peuple guatémaltèques de tourner leur attention vers la consolidation de l'état de droit, le renforcement de la démocratie et la promotion du redressement économique. Cela est essentiel pour renforcer le pouvoir civil et placer les forces armées sous contrôle civil. La poursuite des efforts visant à éliminer l'impunité et à parvenir au plein respect par toutes les parties de leurs engagements au titre de l'Accord général relatif aux droits de l'homme sera essentielle pour ce processus.

L'Union européenne estime que l'ONU a contribué de manière active et positive au processus de paix au Guatemala, en aidant et en encourageant les parties à parvenir à une paix ferme et durable, grâce à la réconciliation nationale, afin de jeter les bases de la démocratie et du développement dans un climat de liberté et de justice. Les activités de la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA) ont été essentielles pour l'action des Nations Unies, et ont contribué à assurer le respect, notamment de l'Accord général relatif aux droits de l'homme. Nous demandons à toutes les parties d'appliquer intégralement les recommandations de la MINUGUA. Nous estimons que l'ONU, y compris la MINUGUA, continuera de jouer un rôle essentiel dans la vérification de la mise en oeuvre des différents accords conclus entre les parties et en aidant les parties à les respecter. La MINUGUA devrait collaborer étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme dans la création d'institutions et le renforcement de l'administration judiciaire.

En El Salvador, le processus de paix a maintenu son élan et a contribué pour beaucoup à consolider l'ordre démocratique, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme. En juillet, l'Assemblée législative d'El Salvador a approuvé un ensemble de réformes constitutionnelles recommandées par la Commission de la vérité, et adopté la loi portant organisation de la carrière policière. L'Union européenne estime, néanmoins, que dans plusieurs domaines, la mise en oeuvre des accords de paix reste incomplète. En particulier, d'autres réformes sont nécessaires dans le domaine de la sécurité publique, y compris le développement institutionnel de la police civile nationale et du Conseil national de la sécurité publique, institutions auxquelles l'Union européenne apporte une aide technique et financière. Des efforts supplémentaires sont également nécessaires pour faciliter la réforme électorale.

L'Union européenne est heureuse de voir que les récentes élections au Nicaragua se sont déroulées pacifiquement. Nous invitons toutes les parties à continuer à oeuvrer à la consolidation de la démocratie dans ce pays.

L'Union européenne a examiné le rapport du Secrétaire général daté du 9 septembre 1996 sur la situation en Amérique centrale. Nous pensons comme lui que la poursuite de la croissance économique, de la justice sociale et d'une démocratisation plus complète devra être abordée avec le même dévouement et le même sentiment d'urgence mis dans le passé au service de la guerre civile et des tensions régionales. Dans ce contexte, nous voulons encourager le Secrétaire général à continuer de coordonner et de stimuler l'aide des Nations Unies en faveur du développement économique et social de l'Amérique centrale, grâce aux programmes en cours et à l'appui aux initiatives régionales pour permettre une plus grande intégration.

Deux de ces initiatives sont particulièrement importantes. L'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale fournit un cadre aux efforts de développement en Amérique centrale, l'accent étant placé sur les efforts collectifs visant à réduire la pauvreté grâce à l'intégration sociale, au développement humain et à l'investissement en capital humain, tout en reconnaissant l'importance de la protection de l'environnement. En décembre de l'année dernière, les Présidents des pays d'Amérique centrale ont approuvé un Accord-cadre relatif à la sécurité démocratique en Amérique centrale. Cet instrument fait reposer le modèle de sécurité démocratique en Amérique centrale sur les principes suivants : la suprématie et le renforcement du pouvoir de la société civile; un équilibre raisonnable des forces; la sécurité des personnes et de leurs biens; l'élimination de la pauvreté et de la misère; la promotion du développement durable; la protection de l'environnement; l'éradication de la violence, de la corruption, de l'impunité, du terrorisme et du trafic de drogues et d'armes et l'affectation d'une proportion croissante des ressources à l'investissement social. L'Accord-cadre contient également d'importantes mesures de confiance dans les domaines militaire et de la sécurité. Vu les tensions militaires que connaît la région depuis de nombreuses décennies, l'importance de l'Accord va de soi.

L'Union européenne réaffirme sa détermination à continuer d'appuyer le processus d'intégration en Amérique centrale ainsi que les efforts renouvelés visant à renforcer le développement intégral de la région. Le dialogue de San José s'est avéré être un mécanisme dynamique d'échanges et de compréhension mutuelle entre l'Union européenne et les pays d'Amérique centrale. Ce dialogue a été adapté et renforcé pour refléter les événements qui se sont produits dans les deux régions ces dernières années. Le processus de renouvellement et d'adaptation du dialogue de San José aux nouvelles circonstances a vu son aboutissement avec la Déclaration solennelle de Florence, en mars 1996. À cette occasion, les deux parties ont réaffirmé leur volonté de poursuivre le dialogue politique et économique lancé, en 1984, par la Conférence ministérielle de San José, en adaptant les mécanismes du dialogue aux nouvelles circonstances et en axant la coopération sur plusieurs domaines prioritaires afin d'en renforcer l'effet et l'efficacité. Ces domaines sont, premièrement, le soutien au renforcement et au respect de la légalité et la modernisation des institutions, et deuxièmement, le soutien aux politiques sociales ainsi qu'aux politiques nationales qui ont pour objet d'atténuer les coûts sociaux des programmes d'ajustement structurel, la consolidation du Système d'intégration de l'Amérique centrale, et le renforcement de la capacité d'intégration de l'Amérique centrale à l'économie internationale, y compris ses liens économiques avec l'Union européenne.

En outre, l'Union européenne continue de souligner l'importance du respect des droits de l'homme dans ses relations avec l'Amérique centrale et encourage les efforts visant à améliorer la situation dans ce domaine. Dans ce contexte, je voudrais rappeler que l'Union européenne et ses États membres sont, ensemble, le principal donateur en matière de coopération dans la région.

L'Union européenne est certaine que durant les mois à venir nous verrons se consolider les succès obtenus dans le sens d'une paix durable, de la démocratie et du développement. Pour cela, l'aide, la solidarité et l'appui de la communauté internationale seront essentiels. L'Union européenne continuera de jouer un rôle actif en ce sens.

**M. Leblanc** (Canada) : C'est avec satisfaction que le Canada constate les progrès considérables réalisés en Amérique centrale depuis un an. Avec l'aide que continue de lui fournir l'ONU, El Salvador a mis en oeuvre presque tous les engagements pris en vertu de l'Accord de paix. Le Gouvernement, ainsi que la population, concentrent de plus en plus leurs efforts sur le développement de leur société et de leur économie. Ils méritent la coopération et l'aide de la communauté internationale, y compris celles du Canada, et ils les auront.

Il y a quelques semaines, le Nicaragua a tenu des élections libres, auxquelles ont participé activement les groupes politiques et la population. Nous espérons que durant la passation pacifique des pouvoirs, tous les Nicaraguayens s'uniront pour relever de façon constructive les importants défis de développement auxquels ils sont confrontés. Ils peuvent être assurés que les Canadiens continueront de travailler avec eux comme ils l'ont fait pendant nombre d'années. Le Canada a été heureux de

prendre part aux travaux du Groupe d'appui au Nicaragua et il entend toujours poursuivre cette participation.

Le Canada accueille avec joie le progrès substantiel fait dans l'élaboration d'un accord de paix définitif au Guatemala. Nous apprécions particulièrement la volonté politique et l'esprit de compromis que démontrent le Gouvernement du Président Alvaro Arzú de l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque, ce qui a rendu possible ces réalisations. Nous attendons avec impatience la signature des Accords de paix dans les semaines à venir. Nous applaudissons également aux efforts des autorités guatémaltèques, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies de vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala et d'autres intervenants pour mettre fin aux violations des droits de la personne et à l'impunité, et nous leur assurons notre soutien. Le Canada travaille actuellement sur les façons dont il pourrait appuyer la mise en oeuvre des Accords de paix et le développement futur du Guatemala.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Les peuples et les gouvernements de l'Amérique centrale méritent nos plus chaleureuses félicitations pour ces réalisations. Je veux aussi remercier le Secrétaire général, le personnel du Secrétariat et les autres groupes du système des Nations unies pour leur généreuse contribution à la réalisation de nos objectifs communs en Amérique centrale. Nous aimerions souligner tout particulièrement l'apport essentiel du Modérateur des Nations Unies pour les pourparlers de paix au Guatemala et de son équipe, de la Mission de l'Organisation des Nations unies de vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala, de la Mission des Nations Unies en El Salvador, du Bureau de vérification des Nations Unies, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Le Canada a accru ses activités en Amérique centrale par suite de sa décision d'être davantage présent dans son propre hémisphère et en réponse aux nombreuses tendances positives dans la région. Nous partageons nombre d'objectifs avec les Centraméricains : la paix, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la sécurité humaine et le développement durable. Nous appuyons activement les efforts déployés par les pays d'Amérique centrale pour réaliser l'intégration régionale et pour trouver des solutions communes aux défis à relever. Le signe le plus éloquent de cette coopération accrue a été la visite au Canada, en mai 1996, des Présidents du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua et du Premier Ministre du Belize afin de rencontrer le Premier Ministre Chrétien et plusieurs de ses principaux ministres. Cette visite a débouché sur un accord et des initiatives communes aux niveaux politique, social et économique et a été suivie en septembre par une visite au Guatemala du Ministre canadien des affaires étrangères et du Secrétaire d'État pour l'Amérique latine.

Mon pays se réjouit à l'idée de voir ces liens se maintenir et se renforcer. Nous croyons que l'Amérique centrale continue d'être, pour la communauté internationale, un exemple des façons dont nous pouvons, grâce à la coopération, atteindre les objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies.

**M. Robinson** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Pendant les dix années qui ont suivi la réunion historique des Présidents d'Amérique centrale à Esquipulas, le paysage politique de l'Amérique centrale s'est transformé. Depuis la tenue, en 1987, de cette réunion historique, l'ONU a joué un rôle important en faisant passer la région de la guerre à la paix. Durant l'année écoulée, les nations d'Amérique centrale ont fait de nouveaux et spectaculaires progrès vers la paix, la réconciliation et le développement durable.

Dans la foulée du Nicaragua et d'El Salvador, le Gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG) signeront, le 29 décembre 1996, un accord qui mettra fin au conflit le plus ancien d'Amérique latine. Après 36 ans de conflits civils, le peuple guatémaltèque connaîtra enfin une paix véritable. Ces succès n'auraient pas été possibles sans l'ONU. La Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA) et le travail du Modérateur Jean Arnault ont fourni un appui essentiel au processus de paix au Guatemala, en donnant aux parties la confiance nécessaire pour parvenir à un accord final.

Nous sommes fiers d'avoir appuyé les parties et les autres membres du Groupe des Amis au cours du processus de négociations. Nous serons aux côtés du peuple guatémaltèque en paix, en apportant une aide substantielle au Guatemala pour la mise en oeuvre des engagements pris dans le cadre des accord de paix, ce qui aidera à parvenir au développement économique, à l'égalité sociale et à

une amélioration des conditions de vie de tous les Guatémaltèques.

Avec l'aide de l'ONU, le Gouvernement salvadorien et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN) ont fait d'immenses progrès dans la mise en oeuvre des Accords de Chapultepec de 1992. Le Représentant spécial du Secrétaire général et le Bureau de vérification des Nations Unies ont, grâce à leurs efforts, apporté une contribution précieuse à l'édification d'un avenir nouveau et meilleur pour le peuple salvadorien. L'année dernière, le Gouvernement salvadorien, en plus de l'adoption de réformes constitutionnelles fondamentales, a pris une autre mesure importante en achevant le processus entamé en 1992. Les États-Unis prient instamment les parties aux Accords de Chapultepec de redoubler d'efforts afin d'achever la mise en oeuvre de quelques aspects en suspens de l'Accord.

Le 20 octobre dernier, le peuple nicaraguayen a démontré une fois encore son attachement à la démocratie en élisant un nouveau président et une assemblée législative. Cette élection, couronnée de succès, n'aurait pas été possible sans l'appui de l'Organisation des États américains, de l'ONU et de ses institutions. Nous sommes certains que le Gouvernement Alemán nouvellement élu répondra aux aspirations du peuple nicaraguayen en faveur de la consolidation de la démocratie, de la promotion de la réconciliation et de la reconstruction de l'économie de la nation.

Les États-Unis trouvent particulièrement encourageante la détermination des peuples et des gouvernements d'Amérique centrale à oeuvrer conjointement pour promouvoir le développement durable, à lutter ensemble contre les menaces communes à leur sécurité, à travailler de concert pour stimuler le commerce et le tourisme et, enfin, à lever les barrières qui font obstacle au commerce à l'intérieur de la région. Toutes ces mesures ne peuvent qu'assurer un avenir meilleur aux peuples d'Amérique centrale.

**M. Laing** (Belize) (*interprétation de l'anglais*) : Il ne fait aucun doute que l'Amérique centrale est engagée fermement dans la voie de la paix et du progrès durables. Il y a deux ans, lors du débat sur ce point de l'ordre du jour, la délégation du Belize avait rappelé à l'Assemblée que l'Amérique centrale était un isthme délicat tracé en filigrane. C'est toujours le cas. Ce pont étroit entre les deux continents du nouveau monde continue d'être fragile. Cette mince barrière entre les deux plus grands océans du monde ressemble toujours à un beau mais délicat pendentif.

Mais cette région fragile et délicate est d'importance si cruciale pour le bien-être de la planète qu'elle a, fort heureusement, continué à recevoir de notre grande Organisation et de la communauté internationale l'appui qu'elle mérite. La délégation du Belize, pays d'une région particulièrement éprouvée, leur en est très reconnaissante.

Certes, cet appui serait inutile si les protagonistes de la région ne prenaient pas les moyens de parvenir à la paix, à la prospérité et au bien-être auxquels nos peuples, comme tous les peuples, aspirent depuis si longtemps. L'action entreprise s'est étendue aux niveaux national et régional.

Au niveau national, ma délégation félicite tout particulièrement les parties respectives et le Secrétariat des Nations Unies des accords imminents devant être conclus entre le Gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG).

Au niveau régional, les États de notre isthme doivent également être félicités pour les efforts de coopération et d'action harmonieuse qu'ils mènent inlassablement. Il faut encore intensifier ces efforts. Tous les États de l'isthme doivent tout mettre en oeuvre pour s'aider eux-mêmes et mutuellement. Comme chaque chose, dans notre petit isthme, touche tous nos citoyens et consume toutes nos ressources, quelles que soient les frontières, les éléments les plus divers doivent être mis en valeur. L'Amérique centrale historique, la grande Amérique centrale géographique et les Caraïbes et, plus généralement, les régions d'Amérique centrale, doivent oeuvrer la main dans la main pour apporter aux peuples de la région la paix, la liberté, la démocratie et le développement durable qu'ils méritent tous.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit dans le débat sur cette question. J'informe les Membres de l'Assemblée que, pour permettre au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission d'étudier les incidences du projet de résolution A/51/L.18 sur le budget-programme, la décision concernant ce projet sera prise à une date ultérieure, qui sera communiquée en temps utile.

*La séance est levée à 18 heures.*